



Gilles LEVASSEUR
Nathalie FOHRER

Projet Educatif de Territoire 2018 – 2021

Ville d'Yvetot
2,5 ans – 17 ans

Mairie d'Yvetot - BP 219 - Place de l'Hôtel de Ville - 76196 Yvetot Cedex
☎ : 02.32.70.41.36 - Nathalie.fohrer@yvetot.fr

Introduction

A. Etat des lieux géographique et socio-économique

I. Présentation du territoire page 2
 1 – Situation géographique
 2 – Organisation territoriale
 3 – Les services et activités de loisirs

II. La population page 5
 1 – Démographie
 2 – Typologie des familles
 3 – Scolarité, formations et qualifications professionnelles
 4 – Emploi
 5 – Chômage
 6 – Mobilité
 7 – Logement
 8 – Revenus

Synthèse partielle page 12

B. Le Projet Educatif de Territoire 2016 – 2018 : son évaluation et ses conséquences sur le P.E.d.T. 2018 - 2020

I. Evaluation page 13
 1 – Axe 1 : Parentalité, rôles éducatifs et éducation partagée
 2 – Axe 2 : Lisibilité des institutions et communication
 3 – Axe 3 : L'accès à la culture et aux loisirs

II. Conséquences sur le Projet Educatif de Territoire 2018 - 2021 page 17
 1 – Maintien et développement de l'axe 1
 2 – Reformulation et modification de l'axe 2
 3 – Maintien et développement de l'axe 3

C. Le projet Educatif de Territoire 2018 – 2021

I. Arbre de projet et actions page 20
 1 – Axes et objectifs
 2 – Les projets d'école et le Plan Mercredi
 3 – Présentation non-exhaustive des différentes actions
 4 – Critères et indicateurs d'évaluation

II. Modalités de fonctionnement du P.E.d.T. 2018-2021 page 34
 1 – Le comité de pilotage
 2 – Le comité technique
 3 – Les groupes de travail

Conclusion

page 35

Annexes

page 36

1. Projets d'école
2. Projet pédagogique de l'Accueil de Loisirs
3. Charte qualité du « Plan Mercredi »
4. Charte de la laïcité à l'école
5. Organisation des instances de réflexion
6. Composition des différentes instances

Introduction

« *Le Projet Educatif de Territoire (P.E.d.T.), mentionné à l'article L551-1 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs*¹ ».

Les 19 et 26 juillet 2018, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Maritime a transmis à la Ville d'Yvetot des courriels concernant le renouvellement des P.E.d.T. pour les communes souhaitant intégrer le nouveau dispositif « Plan Mercredi ».

Le Plan Mercredi vient renforcer cette volonté comme en témoigne la charte qualité : « *Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :*

- *La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant*
- *L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)*
- *Mise en valeur de la richesse des territoires*
- *Le développement d'activités éducatives de qualité. »*

Un nouveau décret est paru le 23 juillet 2018 afin de faciliter l'organisation d'activités dans le cadre d'un accueil de loisirs périscolaire en permettant :

- Une clarification du périmètre des accueils (périscolaires / extrascolaires)
- Un assouplissement des taux d'encadrement. A ce sujet, la Ville d'Yvetot conserve les précédents taux afin d'assurer une meilleure sécurité morale, affective et physique des enfants.

Pour l'élaboration des nouveaux Projets Educatifs de Territoire (diagnostic, rédaction, mise en œuvre et évaluation), le Ministère de l'Education Nationale recommande, sur la plateforme « Plan Mercredi », une démarche concertée et collaborative avec les différents partenaires du territoire.

La Ville d'Yvetot a fait le choix en 2014 de revenir à une semaine de 4,5 jours et de maintenir les Temps d'Activités Périscolaires, au sein des écoles, sur le temps de la pause méridienne les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.

La commune d'Yvetot avait déjà élaboré de manière concertée un Projet Educatif de Territoire (P.E.d.T.) pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2018. Le choix des élus a donc été de l'évaluer et d'élaborer un nouveau P.E.d.T. pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021.

Avant d'élaborer ce Projet Educatif de Territoire 2018-2020, il y a lieu de s'interroger sur les spécificités du territoire yvetotais (A), puis dans un second temps, de l'impact du P.E.d.T. 2016 - 2018 (B), pour enfin présenter des axes de réflexion et de travail pour la période 2018-2021 (C).

¹ Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire, circulaire n°2014-184 du 19-12-2014

A. Etat des lieux géographique et socio-économique

I. Présentation du territoire

1. Situation géographique

La ville d'Yvetot est située dans le département de la Seine-Maritime, au sein de la Normandie. La ville fait partie de la Communauté de Communes Yvetot-Normandie, elle-même constituée de 20 communes (27 886 habitants au 1^{er} janvier 2018).



Yvetot est la capitale du Pays de Caux. La ville est équidistante des villes de Dieppe, Rouen et Fécamp. Elle est devenue un centre de services et de commerces important pour tout le pays de Caux.

La gare d'Yvetot est desservie par la ligne « Le Havre-Rouen-Paris ».

L'A29 permet aux Yvetotais de se diriger sur le Havre, Rouen et Dieppe. L'autoroute A151 a été prolongée jusqu'à Yvetot, ce qui donne un accès à Rouen, Amiens ou le Havre. Le pont de Brotonne permet aussi de relier la ville à l'autoroute A13.



La commune d'Yvetot compte 12 495 habitants au 1^{er} janvier 2018.

2. Organisation territoriale :

Le Conseil Municipal a partagé le territoire communal en 4 quartiers. Ils sont représentés par des comités de quartier :

- Comité de quartier Nord « Gare / Fay »
- Comité de quartier Est « Rétimare / Plaine »
- Comité de quartier Ouest « Clos d'Yvetot / Fort Rouge / Lechevallier »
- Comité de quartier Sud « Réfigny / Closerie des Monts / Lanark / Zamenhof ».

Chacun d'eux est animé par un référent « habitant » et un référent « élu du Conseil Municipal ».

Ces différents quartiers ont été construits autour du centre-ville. Depuis quelques années, des zones d'activités commerciales et industrielles se sont développées en périphérie de ces quartiers.

3. Les services et activités de loisirs :

Yvetot est une commune riche en services et en activités de loisirs. Y sont recensés :

3.1. *Etablissements scolaires :*

- 4 écoles maternelles, dont une école privée (435 élèves)
- 3 écoles élémentaires, dont une privée (905 élèves)
- 1 collège public et 1 collège privé (1 810 élèves)
- 1 lycée public et 1 lycée privé (1 905 élèves)

En périphérie, sont implantés un lycée agricole et agroalimentaire et un Centre de Formation pour les Apprentis.

3.2. *Equipements sportifs :*

- 1 piscine intercommunale
- 3 gymnases
- 2 terrains de rugby, 1 terrain de hockey sur gazon, 1 piste d'athlétisme, 2 city-stades
- 1 skate parc
- 6 courts de tennis dont 2 autres couverts
- 1 salle de tennis de table
- 1 salle de gymnastique avec des agrès
- 1 salle d'arts martiaux
- 1 bowling et 1 laser-Game

et un total de 31 associations sportives.

3.3. *Equipements culturels :*

- 1 médiathèque intercommunale
- 1 cinéma de 4 salles (7 salles pour la fin de l'année 2018)
- 1 musée
- 1 conservatoire intercommunal de musique
- 1 maison des jeunes et de la culture
- 1 association de théâtre
- 1 galerie d'exposition et 1 école d'arts plastiques
- 1 espace culturel / salle de spectacles et de congrès (900 places assises) modulable

3.4. *Services de santé :*

- 1 hôpital local et 1 EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- 1 clinique privée
- 17 médecins, 13 infirmières libérales
- 1 Centre médico-social : consultations PMI, planning familial, assistantes sociales, aide sociale à l'enfance
- 1 pôle Santé
- Des médecins spécialistes (biologistes, cardiologues, dermatologues, ophtalmologues, psychiatres, dentistes, stomatologues, etc.)
- 1 centre médico-psychologique et 1 centre médico-psychologique pédiatrique
- Des associations d'aide et de soutien aux malades et accompagnants

3.5. *Services administratifs et médico-sociaux :*

- Le siège de la communauté de communes Yvetot-Normandie
- 1 mairie (services administratifs, techniques, financiers, animations, sports, culture, P.E.d.T., communication, ressources humaines et vie de la collectivité)
- 1 espace d'accès aux droits et aux services publics
- 1 office de tourisme
- 1 C.C.A.S. gestionnaire des structures petite-enfance (crèche municipale, halte d'enfants et relais assistantes maternelles), médico-sociales (IME, IMPro, ESAT, foyer d'hébergement, espace pour personnes avec troubles du spectre autiste, atelier de jour), sociales (S.A.V.S., services logement, aides sociales, centre socioculturel), et gérontologiques (3 résidences pour personnes âgées, services à domicile). Il accueille également les permanences de la CAF et d'autres partenaires
- 1 EHPAD privé

3.6. *Accueils collectifs de mineurs*

- 1 multi-accueil, regroupant une halte d'enfants (20 places agréées) et une crèche (50 places agréées) municipales
- 1 micro-crèche associative (10 places agréées)
- 1 maison d'assistantes maternelles
- 1 accueil de loisirs
- 1 local ados (14-17 ans)
- 1 pôle enfance – Les Nids
- 1 pôle ados – Les Nids

Ces accueils dépendent de la Ville, du C.C.A.S. ou sont sous statut associatif.

3.7. *Services pour les jeunes de plus de 16 ans :*

- 1 maison de quartier (Ville)
- 1 mission locale – pôle 16-25 ans (association)
- 1 local d'informations et d'initiatives jeunesse doté d'un P.I.J. (association)
- 1 permanence du C.I.O. de Lillebonne (service déconcentré de l'Etat)

3.8. *Vie économique :*

Le centre-ville est riche en commerces de bouche, d'artisans, de professions libérales, de bars et restaurants, et de commerces d'alimentation. De plus, des grandes surfaces sont implantées en périphérie, dont deux insérées à des zones commerciales d'activités, lesquelles se sont fortement développées au cours de cette année 2018.

II. La population :

1. Démographie

En 2015, la commune d'Yvetot compte **12 072 habitants**, soit 3,68% de plus qu'en 2012 : **11 644 habitants** (Recensements de l'Insee 2012 et 2015).

Le nombre d'Yvetotais augmente chaque année depuis 1999. En effet, en 1999, on comptait **10 776** habitants, en 2007 **11 205** et en 2012 **11 644**.

La population yvetotaise se répartit comme suit :

	Hommes	Femmes	Ensemble
Moins de 5 ans	334	336	670
5 à 9 ans	316	324	641
10 à 14 ans	352	340	692
15 à 19 ans	317	330	647
20 à 24 ans	344	294	637
25 à 29 ans	440	352	791
30 à 34 ans	316	339	655
35 à 39 ans	299	345	644
40 à 44 ans	396	368	764
45 à 49 ans	346	366	712
50 à 54 ans	398	461	860
55 à 59 ans	401	444	845
60 à 64 ans	355	423	778
65 à 69 ans	284	374	659
70 à 74 ans	210	307	517
75 à 79 ans	199	325	524
80 à 84 ans	158	313	471
85 à 89 ans	104	255	358
90 à 94 ans	49	119	168
95 à 99 ans	9	25	34
100 ans ou plus	0	5	5
Ensemble	5 627	6 445	12 072

Les 0 – 24 ans représentent 27,23% de la population totale (contre 28,37% en 2012)

Les plus de 65 ans représentent 22,66% de la population totale (contre 22,44% en 2012)

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

On constate que la population est légèrement vieillissante entre 2012 et 2017, et que la population masculine des 0-24 ans est très légèrement majoritaire (50,61%).

La part des 10-14 ans est celle qui a le plus augmenté entre 2012 et 2015 : + 10,89%.

Le taux de natalité a perdu 2 points : il était de 12,9 pour la période 1999 – 2010 et est à 10,9 pour la période 2010 – 2015. Cependant, le taux de mortalité n'a baissé que de 0,1 point (il est passé de 13,7 à 13,6).

2. Typologie des familles

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2015	%	2010	%	2015	2010
Ensemble	5 764	100,0	5 537	100,0	11 569	11 394
Ménages d'une personne	2 417	41,9	2 139	38,6	2 417	2 139
Hommes seuls	934	16,2	790	14,3	934	790
Femmes seules	1 482	25,7	1 349	24,4	1 482	1 349
Autres ménages sans famille	99	1,7	84	1,5	254	186
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	3 248	56,4	3 314	59,9	8 898	9 069
Un couple sans enfant	1 541	26,7	1 615	29,2	3 099	3 258
Un couple avec enfant(s)	1 107	19,2	1 192	21,5	4 266	4 537
Une famille monoparentale	601	10,4	507	9,2	1 533	1 274

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

- ✓ Le nombre total de ménages a augmenté de 2,3% entre 2010 et 2015.
- ✓ Le nombre de couples avec enfant(s) a diminué de 7,13%
- ✓ Le nombre de familles monoparentales a augmenté de 3,1%. Il s'agit surtout de la part de femmes seules avec enfant(s) qui a augmenté : + 2,3% entre 2010 et 2017 (+ 0,7% pour les hommes seuls avec enfant(s)).

En 2015, on compte sur Yvetot 1 707 familles avec au moins 1 enfant (couples et familles monoparentales) sur un total de 5 764 ménages.

	2015	%	2010	%
Ensemble	3 251	100,0	3 321	100,0
Aucun enfant	1 743	53,6	1 719	51,8
1 enfant	686	21,1	799	24,1
2 enfants	529	16,3	537	16,2
3 enfants	236	7,3	208	6,3
4 enfants ou plus	57	1,7	58	1,7

Le nombre de familles avec 4 enfants ou plus a augmenté de 29,8% entre 2012 (données du P.E.d.T. précédent) et 2015.

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires.

3. Scolarité, formations et qualifications professionnelles

	2010	2015
2 à 5 ans	70,5	72,3
6 à 10 ans	97,3	99,5
11 à 14 ans	96,5	98,7
15 à 17 ans	91,4	93,1
18 à 24 ans	41,9	28,9
25 à 29 ans	4,5	4,8
30 ans ou plus	1,8	0,6

Le taux de scolarisation des 6 - 17 ans a augmenté de 2,14% entre 2010 et 2015. Cependant, celui des 18 – 24 ans a baissé de 31%

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017), exploitations principales.

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	525	380	72,3	72,3	72,3
6 à 10 ans	637	634	99,5	99,4	99,7
11 à 14 ans	591	584	98,7	97,5	100,0
15 à 17 ans	405	377	93,1	91,7	94,1
18 à 24 ans	879	254	28,9	29,5	28,1
25 à 29 ans	791	38	4,8	3,4	6,7
30 ans ou plus	7 994	45	0,6	0,3	0,7

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

✓ En 2015, 72,38% des Yvetotais âgés de 2 à 5 ans sont scolarisés (soit 3,38% de plus qu'en 2012), sachant que dans les écoles maternelles d'Yvetot, ceux-ci sont scolarisés l'année de leurs 3 ans.

✓ 97,67% des Yvetotais âgés de 6 à 17 ans sont scolarisés en 2015.

✓ Seulement 28,9 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans poursuivent leurs études.

Pour l'année scolaire 2017-2018, les enfants / jeunes se répartissent comme suit dans les établissements scolaires yvetotais :

	SECTEUR PUBLIC			TOTAL	SECTEUR PRIVE	TOTAL	TOTAL GENERAL
MATERNELLES	Cottard	Rodin	L. Hugo	246	Saint Michel	189	435
	99 dont 95 Yvetotais	49 dont 48 Yvetotais	98 dont 97 Yvetotais	dont 240 Yvetotais	189 dont 99 Yvetotais	dont 99 Yvetotais	dont 339 Yvetotais
ELEMENTAIRES	Cahan Lhermitte		Jean Prévost	483	Saint Michel	422	905
	225 dont 217 Yvetotais		258 dont 245 Yvetotais	dont 462 Yvetotais	422 dont 171 Yvetotais	dont 171 Yvetotais	dont 633 Yvetotais
SECONDAIRE 1er Cycle	Collège Albert Camus			841	Collège Bobée	969	1810
	841 dont 341 Yvetotais			dont 341 Yvetotais	969 dont 217 Yvetotais	dont 217 Yvetotais	dont 548 Yvetotais
SECONDAIRE 2è Cycle	Lycée Raymond Queneau			1530	Lycée Jean XXIII	375	1905
	1530 dont 224 Yvetotais			dont 224 Yvetotais	375 dont 22 Yvetotais	dont 22 Yvetotais	dont 256 Yvetotais
TOTAL				3100 dont 1267 Yvetotais		1955 dont 449 Yvetotais	5055 dont 1766 Yvetotais

On fera les remarques suivantes :

Il est important de noter que 65,06% des élèves viennent d'autres communes ce qui s'explique par le nombre de collèges et lycées supérieur à ce que l'on trouve en général dans une ville de 12 000 habitants.

De plus, concernant la jeunesse présente sur le territoire yvetotais en semaine, il faut aussi prendre en considération les élèves du Lycée agricole et agroalimentaire et les stagiaires du Centre de Formation des Apprentis. La majorité d'entre eux n'habitent pas Yvetot. En effet, ces établissements sont limitrophes de la commune d'Yvetot ; les jeunes y viennent à pied pour faire des achats, boire un verre ou pratiquer des activités.

En 2015, **43,4% de la population** des plus de 15 ans non scolarisés **ne possèdent aucun diplôme ou au plus** le BEPC, le brevet des collèges ou le DNB. Le reste de la population des plus de 15 ans non scolarisés est réparti comme suit :

- ✓ 25,1% : titulaires d'un CAP ou d'un BEP
- ✓ 12,8 % : un baccalauréat ou un baccalauréat professionnel
- ✓ 18,8 % : un diplôme de l'enseignement supérieur

Or, en Seine-Maritime, **33,6%** (20,9% en 2012) de la population des 15 ans et plus est non qualifiée contre **43,4%** (aucun diplôme ou au plus le BEPC, le brevet des collèges ou le DNB) sur notre commune. Ainsi, en ce qui concerne le niveau d'études, on peut remarquer qu'Yvetot est moins bien qualifié.

4. L'emploi

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

Le nombre d'emplois sur la commune en 2015 est de 6 499, soit 1,23% de plus qu'en 2010. L'arrivée de la nouvelle zone commerciale a contribué à cette augmentation.

Les actifs ayant un emploi résidant sur la commune sont au nombre de 4 620. Ainsi, 71,09% des emplois sur Yvetot sont occupés par des Yvetotais ; 58,1% des actifs de 15 ans ou plus travaillent dans une autre commune.

92,3% de la population des plus de 15 ans sont salariés.

Les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sur la commune sont :

- Les employés : 37,7%
- Les professions intermédiaires : 24,9%
- Les ouvriers : 19,7%

Parmi la population des 15 – 64 ans, la part des « élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés » est de 6,8% en 2015 contre 9,5% en 2010.

5. Le chômage

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

Le taux de chômage à Yvetot avoisine les **16,9%** de la population active **pour une moyenne en Seine-Maritime d'environ 15,5%** en 2015.

Le taux de chômage a augmenté de 3,3% entre 2010 et 2015 sur la commune.

Parmi les chômeurs, 48,7% sont des femmes. L'augmentation du chômage porte davantage sur les hommes (16,6% en 2015 contre 11,1% en 2010) que sur les femmes (17,2% en 2015 contre 16,1% en 2010).

Le taux d'emploi des 15-24 ans est de 39,7%.

Le nombre de jeunes cherchant un emploi est relativement élevé, ce qui est d'une part dû au **manque de qualification, au manque d'expérience**, mais aussi au **manque de mobilité**.

6. Mobilité

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

	2015	%	2010	%
Ensemble	5 766	100,0	5 539	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	3 723	64,6	3 472	62,7
Au moins une voiture	4 523	78,4	4 250	76,7
1 voiture	3 092	53,6	2 976	53,7
2 voitures ou plus	1 431	24,8	1 273	23,0

78,4% des ménages Yvetotais possèdent au moins une voiture.

Part des moyens de transport pour se rendre au travail :

	Pourcentage
Pas de transport	4,7
Marche à pied	11,6
Deux roues	4,0
Voiture, camion, fourgonnette	69,9
Transports en commun	9,8

Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.

Source : Insee, RP2015 exploitation principale, géographie au 01/01/2017.

La Ville d'Yvetot est dotée d'une gare située sur la ligne « Le Havre – Paris » et de deux circuits de transport en commun, nommé « Vikibus », qui desservent l'ensemble des quartiers de la commune.

7. Le logement

	2015				2010	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	5 766	100,0	11 574	13,7	5 539	100,0
Propriétaire	2 158	37,4	4 561	21,6	1 990	35,9
Locataire	3 546	61,5	6 879	9,0	3 432	62,0
<i>dont d'un logement loué vide HLM</i>	1 621	28,1	3 334	11,9	1 730	31,2
Logé gratuitement	62	1,1	134	9,2	117	2,1

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales.

✓ Le nombre de ménages Yvetotais est de 5 766 en 2015, contre 5 539 en 2010 ; soit 4,1% de ménages en plus.

✓ On constate que la majorité des yvetotais sont locataires de leur logement (**61,5%**) et que plus du tiers sont propriétaires (**37,43%**). Le nombre de personnes logées dans une maison (**52,2%**) est légèrement supérieur à celui des personnes logées en appartement (**47,1%**).

Sur **5 766** ménages, **1 621** sont logés au sein d'une H.L.M. et **62** sont logés gratuitement. Ainsi, presque **1/3** des ménages yvetotais réside dans des logements sociaux.

8. Les revenus

Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2016.

	2015
Nombre de ménages fiscaux	5 554
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	11 527
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 281€ / an
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	48,3

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

96,3% des ménages Yvetotais sont des ménages fiscaux, parmi lesquels 48,3% sont imposés. Il y a autant de ménages au-dessus de 1 606,75€ de revenu par mois qu'en dessous.

	part en %
Ensemble	100,0
Revenus d'activité	67,3
<i>dont salaires et traitements hors chômage</i>	60,0
<i>dont indemnités de chômage</i>	3,1
<i>dont revenus des activités non salariées</i>	4,1
Pensions, retraites et rentes	31,0
Revenus du patrimoine et autres revenus	8,9
Ensemble des prestations sociales	7,3
<i>dont prestations familiales</i>	2,2
<i>dont minima sociaux</i>	2,8
<i>dont prestations logement</i>	2,3
Impôts	-14,5

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

- ✓ Plus des 2/3 des revenus sont issus d'emplois salariés et d'indemnités chômage.
- ✓ Les pensions, retraites et rentes représentent près du tiers restant.
- ✓ **7,3%** des revenus des ménages sont issus des prestations sociales, contre 6,8% en 2012.

La population yvetotaise se situe donc dans une strate de revenus moyens avec un faible nombre de personnes bénéficiant des prestations sociales (7,3 %).

Synthèse partielle :

Yvetot est une commune bien située géographiquement sur le territoire seinomarin grâce à ses **accès faciles et rapides** vers les grandes agglomérations. Yvetot est le type même de la ville à la campagne. Son cadre semi-rural offre **calme et sécurité** tout en proposant un **nombre très important de services**. En effet, la **commune est riche en commerces et propositions de loisirs**.

On fera 3 types de remarque sur les sujets majeurs par rapport au P.E.d.T. :

√ La structure familiale :

La population est en **constante augmentation**. Ce sont essentiellement de **nouvelles familles** qui viennent s'installer à Yvetot. Cependant, la population est légèrement vieillissante.

Près de 42% des ménages sont constitués d'une personne seule.

53,6% des familles sont des couples sans enfant et le nombre de **familles monoparentales augmente**.

√ L'éducation :

Il faut noter que 65,06% des élèves scolarisés à Yvetot sont issus des communes avoisinantes. En effet, en semaine, les scolaires représentent près de 42% de la population yvetotaise.

Yvetot répond bien à l'image d'une ville-centre d'un territoire rural.

√ L'emploi :

Le taux de chômage yvetotais est supérieur à celui de la Seine-Maritime. Il s'explique par une **majorité de la population** qui n'est **pas ou peu qualifiée**. Le chômage concerne essentiellement les **femmes** et les **jeunes**, lesquels rencontrent des **difficultés de mobilité** (en plus du manque de qualification).

Enfin, majoritairement, les yvetotais ont des **revenus moyens** ne leur permettant pas de bénéficier d'aides sociales.

B. Le Projet Educatif de Territoire 2016 – 2018 : Son évaluation et ses conséquences sur le P.E.d.T. 2018-2020

I. Evaluation :

1 – Axe 1 : Parentalité, rôles éducatifs et éducation partagée

L'axe 1 a proposé diverses actions sur 3 ans :

↳ Les actions :

Actions du PEdT 2016 - 2018	2016			2017			2018			Observations	
	1	2	3	1	2	3	1	2	3		
Centre socioculturel St Exupéry (C.C.A.S.) :										à remobiliser à l'automne 2018 Dispositif réduit à 8h/sem. en 2017	
- Carrefour parentalité	X			X			X				
- G.P.S.	X			X			X				
- Groupe "liens parents-écoles"		X			X			X			
- Pti-déj.-info / Café des parents	X			X			X				
- Loisirs familiaux	X			X			X				
- Plaisir de lire	X			X			X				
- Ateliers bricolage et jardinage	X			X			X				
Petite-enfance (C.C.A.S.) :											Projet repris par le CS/en cours de réflexion
- Adaptation permanente des structures	X			X			X				
- Création d'un LAEP		X			X			X			
Mairie :										Ouverture de la MdQ en mars 2015	
- Conseil de parents		X			X			X			
Maison de quartier :											
- Ateliers parents-enfants			X	X			X				
- Sorties familiales			X	X			X				
- Soirées familles						X	X				
- WE familles									X		
CLSPD :											
- Soirée prévention multimédia	X				X			X			
Triologue :											
- Permanences et rendez-vous	X			X			X				

Légende : 1 = Action maintenue / 2 : Action en sommeil ou interrompue / 3 : Nouvelle action

↳ Commentaires :

A la lecture du tableau, on remarque que certaines actions sont constructives, c'est pourquoi elles apparaissent sur plusieurs années et correspondent à un besoin.

On peut citer :

- *Loisirs familiaux* : activités parents-enfants proposées à chaque vacance scolaire. L'objectif est de permettre aux parents de réaliser des activités avec leurs enfants, tout en étant force de propositions. 10 mamans participent aux ateliers de préparation de la programmation des vacances ; 38 familles ont participé aux sorties et aux activités (50 enfants) dont 10 familles monoparentales.
Le centre socioculturel propose des ateliers ciblés « Parents » sur des temps scolaires, et parents-enfants sur les vacances scolaires. L'atelier des Jeunes Pousses du mercredi après-midi doit permettre de créer du lien avec l'école Jean Prévost, avec la remise en culture des carrés de jardin de l'école.
- *Pti-déj. Info* : des parents, sur la base du volontariat, se réunissent autour d'un petit-déjeuner et choisissent les thèmes qu'ils souhaitent aborder. Ces thèmes sont préparés avec des intervenants, qui se retrouvent tous les 15 jours. En moyenne, il y a 10 participants. Les thèmes abordés sont variés : la pensée positive, la sexualité expliquée aux enfants, comment prendre soin des aînés, l'adolescence, la prévention du tabagisme...
- *Plaisir de lire* : cette action, initiée en 2006, permet aux parents de prendre conscience de l'importance de leur rôle de sensibilisation à la lecture, dès le plus jeune âge. Séances de contes, sorties sur des spectacles jeunes publics, temps de lecture partagé ; la volonté est de favoriser le goût des histoires, et donc de la lecture, autant pour les enfants que pour les parents. Cette action connaît un beau succès. Elle permet d'appréhender de nouvelles familles au niveau du centre socioculturel.
- *Ateliers parents-enfants et sorties familiales* : ce sont surtout des familles monoparentales ou avec 1 seul parent actif, avec 3 enfants minimum, qui fréquentent ces actions. Rappelons que la Maison de Quartier a ouvert ses portes en mars 2016 et que ces actions sont récentes.

On souligne que les actions mobilisent davantage les parents sur les périodes de vacances scolaires ; cette mobilisation est plus forte sur des moments festifs (halloween, carnaval, kermesse). L'approche des familles se fait plus facilement dans une relation de « service » avec une implication de plus en plus forte dans l'organisation.

Cependant, il faut continuer à ouvrir les actions à de nouvelles personnes par une communication plus efficace, et avec des partenaires relais.

Par contre, d'autres actions ont été mises en sommeil ou interrompues pour diverses raisons dont :

- Le manque de disponibilité des équipes éducatives des établissements scolaires pour participer à la réflexion et à la mise en œuvre d'actions,
- La diminution de la prestation de service de la C.A.F. 76 sur le dispositif « G.P.S. »
- La réorganisation de l'offre de service « Petite Enfance » : la crèche et la Halte-Garderie ont été réorganisées en multi-accueil au sein du même équipement,
- La soirée « prévention multimédia » proposée dans le cadre du C.L.S.P.D. ne suscitait l'intérêt que des professionnels de l'éducation ; seule une vingtaine de personnes participait à cette soirée.

2. Axe 2 : Lisibilité des institutions et communication

↳ Les actions :

Actions du PEdT 2016 - 2018	2016			2017			2018			Observations
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
- Création d'un outil regroupant les actions et dispositifs										Non réalisée
- Accentuer le décloisonnement des structures	X			X			X			Le travail partenarial existait avant 2016
- Développer des actions conviviales parents-enfants-enseignants										Non réalisé
- Mettre en place des animations pédagogiques avec les parents sur le temps scolaire										Non réalisé
- Création d'un groupe de représentants de parents au service jeunesse		X			X			X		
- Création d'un groupe de travail "lisibilité et communication"										Non réalisée
- Groupe de travail "liens parents-écoles"		X			X			X		

Légende : 1 = Action maintenue / 2 : Action en sommeil ou interrompue / 3 : Nouvelle action

↳ Commentaires :

Il faut noter que le travail en partenariat est une dynamique forte sur la commune d'Yvetot qui existait déjà avant le P.E.d.T. précédent. D'ailleurs, ce dernier avait été élaboré (diagnostic et rédaction) de manière concertée avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Cet axe avait été formulé - suite au constat des différents partenaires - comme un manque de connaissance des structures et de leur fonctionnement par la population. Les établissements scolaires (primaires et secondaires) constataient, par exemple, qu'il y avait de moins en moins de parents candidats comme représentants des parents d'élèves ou pour intégrer le conseil d'administration.

Il était donc surtout important de travailler sur l'image des différentes institutions pour « rassurer » les parents et leur donner envie d'y entrer.

Faute de disponibilité des équipes éducatives des établissements scolaires, les actions envisagées (voir tableau ci-dessus) n'ont pu être réalisées.

3. Axe 3 : L'accès à la culture et aux loisirs

↳ Les actions :

Actions du PEdT 2016 – 2018 :	2016			2017			2018			Observations
	1	2	3	1	2	3	1	2	3	
- Mise en place d'un "pass'découverte"										Non réalisée
- Groupe de travail "culture-jeunesse"			X	X			X			
- Rentrée culturelle									X	
- G.P.J.	X			X			X			Diagnostic en cours
- L.I.I.J.	X			X			X			
- P.I.J.	X			X			X			
- Web TV									X	
- Samedis culturels									X	

Légende : 1 = Action maintenue / 2 : Action en sommeil ou interrompue / 3 : Nouvelle action

↳ Commentaires :

√ *Le pass'découverte* n'a pas été mis en place. Un essai de « pass'sport » a été fait en septembre 2017 lors du Forum des Sports, en accord avec les clubs, mais le dispositif n'a pas « pris ». Les différentes associations culturelles et sportives de la commune proposent déjà des séances d'essais gratuites en début d'année. De plus, l'opération « Atout Sport » permet aux enfants âgés de 6 à 16 ans de découvrir différents sports pendant les petites vacances scolaires (Hiver, Printemps, Toussaint).

En 2017, le service des sports a enregistré 518 participants. Enfin, la majorité des associations yvetotaises travaille avec les dispositifs du Département (Pass Jeunes 76) et de la Région (Atouts Normandie).

√ Fin 2016, un groupe de travail s'est constitué : le *Groupe Culture Jeunesse*. Face au constat que les structures et actions culturelles n'étaient pas suffisamment connues par le public, le groupe a décidé d'organiser un « Forum Culturel » (sur le modèle du Forum des Sports existant à Yvetot depuis 4 ans).

Cette volonté a rencontré celle du service Culture de la Ville d'Yvetot d'organiser différemment la rentrée culturelle de la Ville. Les différentes réflexions ont abouti à l'organisation d'une journée (un samedi de 14h à 22h) durant laquelle les différentes structures ont tenu des stands d'information, d'initiation et de démonstration. Le service Culture de la Ville a proposé, quant à lui, deux spectacles gratuits ; l'ensemble étant regroupé sur un même site, celui où se trouve la médiathèque intercommunale, la salle de spectacle et le conservatoire de musique intercommunal. Cette journée a rencontré un franc succès et sera reconduite en 2019.

✓ *Le Local d'Information et d'Initiatives Jeunes* : il accueille en moyenne 18 jeunes (12-16 ans) par mercredi. En 2018, ont été organisés deux séjours à l'étranger (25 participants), un séjour en France (16 participants), diverses sorties (23 participants).

✓ *Le Point Information Jeunesse* : 1250 jeunes ont été accueillis au cours de la saison 2017 – 2018. Les principaux thèmes abordés : Atout Normandie, Passe Monde, Mois sans tabac, Erasmus + ; des rencontres collèges-lycées ont aussi été organisées sur les thèmes du tabac, de la laïcité, de la santé et de l'Europe.

✓ *Samedis culturels* (16 – 25 ans) : 7 samedis ont été réalisés en 2018, auxquels plus de 450 jeunes ont participé.

Les éléments négatifs ou positifs ont été pris en compte dans la construction du P.E.d.T. 2018 – 2020.

II. Conséquences sur le Projet Educatif de Territoire 2018 – 2021 :

1. Maintien et développement de l'axe 1 :

✓ Initialement envisagé en 2016 dans la continuité des structures « Petite Enfance » du C.C.A.S., la réflexion de création du Lieu d'Accueil Parents-Enfants a été reprise en 2018 par le centre socioculturel du C.C.A.S.

✓ Entre une baisse globale de participation des familles (parents-enfants), constatée par le centre socioculturel du C.C.A.S. dans son diagnostic depuis 4 ans, et une tendance à « consommer facile », le centre socioculturel a commencé à modifier son offre d'activités. Il semble également que les parents ne souhaitent plus s'inscrire dans une régularité, mais « à la carte » selon l'attractivité des ateliers proposés.

✓ Avec la mise en œuvre du nouveau P.E.d.T., l'Inspection de l'Education Nationale de l'Académie d'Yvetot a convenu avec les enseignants des écoles primaires que, dans le cadre du P.E.d.T. 2018 – 2021, participeraient à chaque réunion un(e) directeur(trice) d'école maternelle et un(e) directeur(trice) d'école élémentaire, en fonction de leur disponibilité ; ces représentants relaieraient les informations aux autres directeurs et seront leurs porte-paroles. Cette organisation devrait permettre une implication plus importante des directeurs des établissements scolaires primaires dans le travail partenarial.

Initié en 2014, à partir du groupe de travail Parentalité du Réseau Prévention Santé Jeunesse, le Carrefour Parentalité a permis de fédérer des partenaires autour des problématiques éducatives que rencontrent les familles. En 2017, le partenariat avec le collège A. Camus s'est précisé, et avec le soutien d'un professeur référent pour les familles, une présence plus régulière du référent « famille » du centre socioculturel s'est organisée. Les relations avec l'équipe éducative se sont développées. Même si les liens avec les familles sont encore timides, on peut constater qu'une vraie démarche de coopération est en train de se mettre en place, avec différents partenaires tels le centre socioculturel, la M.J.C. et la Maison de Quartier.

Le projet « F.I.E.R. », impulsé fin 2016 dans le cadre du Groupe Partenarial de Soutien à la famille, se propose d'offrir un temps à part sur le temps scolaire à des collégiens repérés à travers leurs difficultés à persévérer en classe (problème de confiance en soi, difficultés à participer en classe, blocages devant le travail scolaire, etc.). Parallèlement, l'idée est de solliciter les parents désireux d'apporter leurs expériences aux enfants en leur présentant des compétences qu'ils possèdent, des passions qui les animent, des talents... De ce fait,

impliquer les parents dans la démarche devrait permettre d'instaurer un dialogue différent avec l'établissement scolaire et de leur offrir un rôle moteur dans l'amélioration des relations parents – collège. De plus, valoriser les savoirs et savoir-faire des parents devrait faciliter les échanges avec les enseignants et modifier positivement l'image que chacun a de l'autre.

L'évaluation réalisée en juin 2018 a permis de constater des effets positifs sur les élèves de 4^{ème} « décrocheurs ». Cependant, les élèves de 3^{ème} « décrocheurs » sont davantage en attente d'une orientation professionnelle. Ainsi, pour l'année scolaire 2018-2019, le projet va être adapté.

Ces différents constats confortent la Municipalité et ses partenaires à poursuivre les actions entamées dans le cadre de l'axe « **Parentalité, rôles éducatifs et éducation partagée** ». De nouveaux projets, selon les attentes et les besoins, pourront être élaborés et mis en œuvre.

2. Reformulation et modification de l'axe 2 :

L'axe 2 du P.E.D.T. 2016-2018 avait pour titre « lisibilité des institutions et communication ». En effet, lors du diagnostic réalisé pour l'élaboration du P.E.d.T. 2016-2018, l'ensemble des partenaires avait évoqué un manque de connaissance des différentes structures du territoire et de leur fonctionnement. Ce constat incluait les établissements scolaires : de moins en moins de parents étaient candidats aux élections des représentants des parents d'élèves ou pour être membre du Conseil d'Administration du collège Albert Camus.

L'objectif était donc de travailler à des supports de communication plus accessibles à tous, sachant qu'il existait déjà un grand nombre de documents.

Les actions menées dans le cadre de l'axe 1 devraient permettre de faciliter les relations parents-établissements scolaires et donc rendre « plus lisible » le fonctionnement des établissements scolaires. De même, l'ouverture des structures vers l'extérieur peut favoriser l'évolution de l'image des différentes institutions (exemple : Axe 3, la rentrée culturelle).

De plus, le public ciblé par le P.E.d.T. 2018 – 2021 est âgé de 2,5 ans à 17 ans. Il s'agit donc de futurs adultes, voire de futurs parents. Ils sont donc les citoyens de demain, lesquels se retrouveront face à ces mêmes structures, institutions.

Il paraît donc pertinent de modifier, d'adapter l'axe 2 et de mettre en œuvre des actions visant à « **favoriser la citoyenneté** ».

Le gouvernement définit la citoyenneté comme suit :

Outre un statut juridique et des rôles sociaux, la citoyenneté se définit aussi par des valeurs. On peut en évoquer au moins trois, qui lui sont traditionnellement attachées :

- La **civilité** : il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi envers les divers bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.
- Le **civisme** : il consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique, qui le conduit à agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
- La **solidarité** : dès lors que les citoyens, dans une conception classique, ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun, la solidarité s'impose. Elle correspond à une attitude d'ouverture à

autrui, illustrant le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques (ex : impôt redistributif) est très directement liée à la notion de citoyenneté.

Ces trois valeurs donnent à la citoyenneté tout son sens, en ce qu'elle ne se limite pas à l'exercice ponctuel du droit de vote, mais qu'elle est mise en acte au quotidien.

Notons que le nouvel axe du P.E.d.T. 2018-2021 marque différentes actions qui illustrent parfaitement les propos évoqués ci-dessus. Par exemple :

- Les Conseils Municipaux d'Enfants (élèves de CM1 et de CM2), de Jeunes (élèves de la 6^{ème} à la 4^{ème}), et de Jeunes Citoyens (élèves de la 3^{ème} à la Terminale),
- Les activités intergroupes proposées dans le cadre des accueils collectifs de mineurs de la commune,
- Le Local d'Initiatives et d'Informations Jeunesse,
- Le Point Information Jeunesse
- Les juniors associations.

3. Maintien et développement de l'axe 3 à savoir « l'accès à la culture et aux loisirs » :

✓ Cet axe a permis la mise en place d'un groupe de travail en décembre 2016. Deux principaux constats ont été formulés suite aux différents échanges :

- Le manque de connaissance des structures et de leurs projets entre elles,
- Le manque de connaissance des structures et de leurs projets par la population.

La responsable du Service Culture de la Ville, impliquée dans ce groupe de travail, avait fait le constat que la rentrée culturelle habituellement organisée au mois d'octobre n'attirait que peu de monde. Ce temps convivial avait pour objet de présenter la programmation culturelle de l'année à venir.

Dans un premier temps, la réflexion a porté sur la création d'une plateforme numérique, comme celle gérée par le Département de Seine-Maritime (Seinoscope).

Mais comment amener la population à s'approprier cet outil ?

Chaque partenaire s'appuie déjà sur les réseaux sociaux et un site Internet pour diffuser sa programmation... Il est donc apparu plus pertinent de proposer une journée de type « forum » pour permettre à chaque structure de présenter son projet, ses actions.

Pour rendre ce forum plus attractif, des ateliers de manipulation (poterie, graff, etc.) et des temps de démonstrations (dances, théâtre, concerts, etc.) ont complété l'organisation de la journée.

De plus, le Service Culture a fait intervenir deux compagnies professionnelles qui ont présenté deux spectacles gratuits pour le public. La distribution de billets a permis au groupe de travail organisateur de dénombrier près de 200 personnes à ces spectacles. Les différents retours sont globalement très positifs. Quatorze structures ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette action. Elle sera donc reconduite en 2019.

✓ La mise en œuvre du Plan Mercredi à l'accueil de loisirs de la Ville d'Yvetot démontre aussi la volonté de l'équipe municipale et de ses partenaires de proposer la « mise en valeur de la richesse du territoire » et le « développement d'activités éducatives de qualité » (cf. « Plan Mercredi – Charte de qualité² »). A ce titre, des conventions de partenariat sont à l'étude entre

² <http://planmercredi.education.gouv.fr>

la ville et la communauté de communes Yvetot-Normandie dont dépendent la médiathèque et le conservatoire de musique. Le nombre de sorties a aussi augmenté.

En dehors du Pass'découverte, l'ensemble des actions a rencontré un franc succès. Cependant, pour toucher davantage de publics, il est nécessaire de reconduire l'axe 3 et l'ensemble de ses actions dans le cadre du P.E.d.T. 2018 – 2021.

C. Le Projet Educatif de Territoire 2018 – 2021

I. Arbre de projet et actions

1. Axes et objectifs

Ainsi, la Municipalité et ses partenaires ont décidé de travailler sur les 3 axes suivants dans le cadre du P.E.d.T. 2018 – 2021 :

- Parentalité, rôles éducatifs et éducation partagée
- Favoriser la citoyenneté
- L'accès à la culture et aux loisirs.

L'arbre de projet ci-dessous décline ces axes en objectifs éducatifs et pédagogiques illustrés par une liste non-exhaustive de moyens et d'actions.

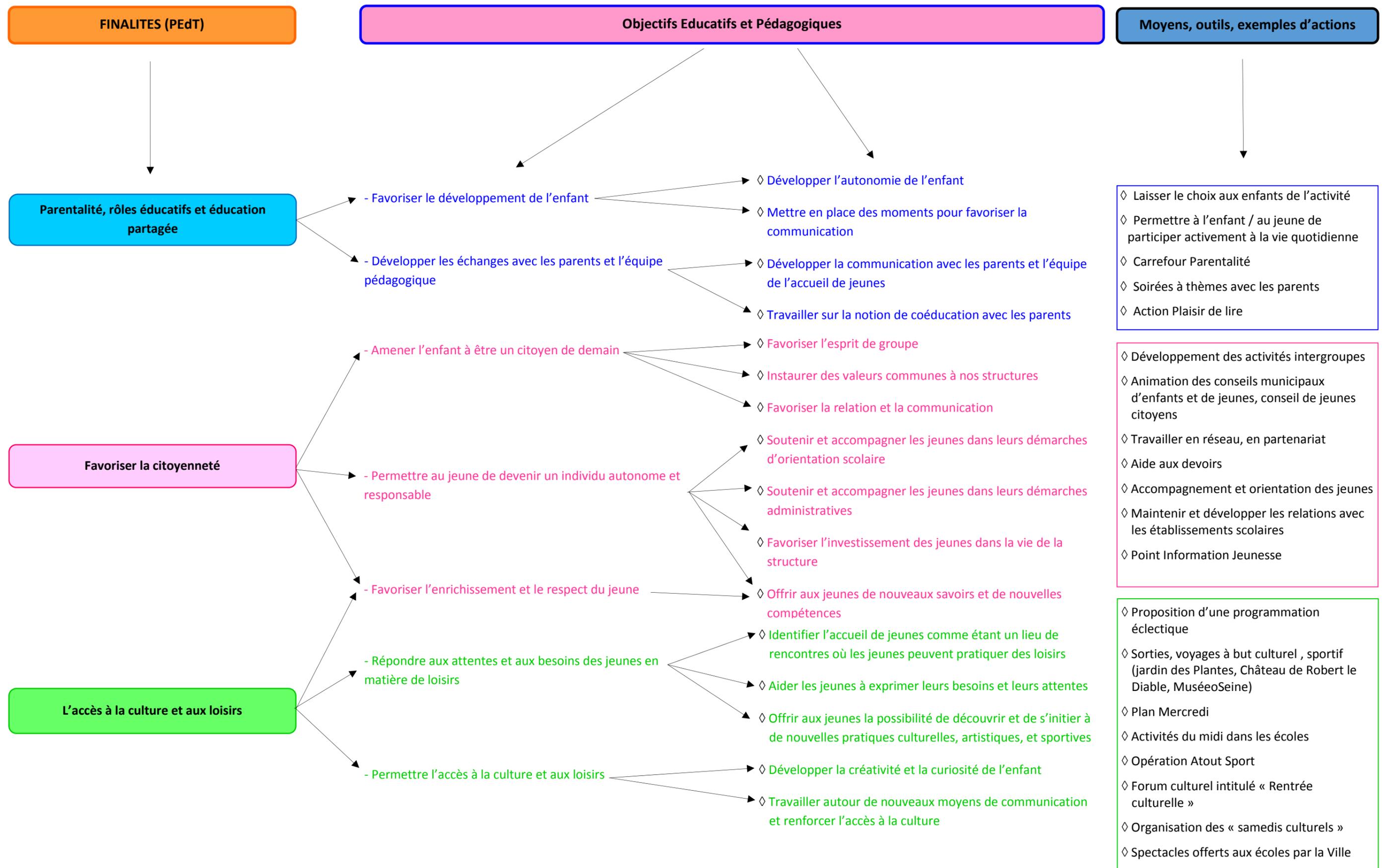


Schéma réalisé à partir du P.E.d.T. 2016 - 2018, des Projets Pédagogiques 2018 - 2020 (AdL) et 2017 - 2018 (AdJ), et des projets des partenaires

2. Les projets d'école et le Plan Mercredi

✓ Le ministère de l'Éducation Nationale explique que « *le mercredi est un temps essentiel pour les enfants, notamment dans le cadre d'une organisation de la semaine d'école sur 4 jours. Il permet à la fois de se reposer, de réaliser du travail scolaire et surtout d'avoir des activités sportives, culturelles et de découverte de la nature.*

Pour donner à tous les enfants accès à des activités éducatives de qualité, le plan mercredi soutient les collectivités qui veulent s'engager dans un projet éducatif ambitieux.

Le mercredi, les enfants ont plus de temps et de liberté pour :

- *Le développement de leurs compétences psychosociales afin de trouver leur place dans le groupe et plus tard dans la société*
- *L'acquisition de la citoyenneté et de l'autonomie*
- *La découverte de leur territoire*
- *Le réinvestissement des acquis de l'école*
- *Le travail sur l'expression de soi*
- *La construction de relations riches et diversifiées avec le monde adulte*

Autant d'apports qui s'inscrivent en complémentarité avec les contenus proposés en classe, et viennent donc compléter, prolonger, et ainsi faciliter les apprentissages scolaires.

La question est : comment ces éléments sont-ils déclinés à Yvetot ? Prenons deux exemples précis :

✓ Pour la période 2017 – 2020, la maîtrise de la langue constitue un chantier prioritaire pour les écoles primaires publiques du territoire.

Pour l'école maternelle Rodin, un des objectifs visés est donc l'amélioration de l'oral construit, du lexique et de la compréhension orale.

Pour l'école élémentaire Jean Prévost, les objectifs visés, entre autres, sont d'améliorer le lexique, la compréhension, d'élaborer des phrases syntaxiquement correctes et d'amener l'enfant à être acteur de ses apprentissages. A l'accueil de loisirs, l'enfant est aussi acteur dans le choix des activités et le déroulement de la vie quotidienne.

Les écoles maternelle Cottard et élémentaire Cahan Lhermitte (voir annexe 1) ont fait le choix d'un projet d'école commun, avec des actions communes entre certains cycles. Par exemple, des échanges « grandes sections – CP » et « Petites sections – CE2 » sont envisagées avec pour support la lecture par les élèves d'élémentaire aux élèves de maternelle (année 2017-2018).

Or, l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs périscolaire (projet pédagogique, annexe 2) propose aussi des activités permettant aux différentes tranches d'âge de se rencontrer, d'échanger :

- Objectif général n°1 (page 7), exemple d'action : mettre en place des grands jeux où les plus de 6 ans seraient les organisateurs et les 2,5 – 5 ans les joueurs.
- Objectif général n°2 (page 8), exemple d'action : développer les activités intergroupes où les grands, par exemple, viennent lire des histoires au groupe des petits.

... ce qui montre une continuité éducative entre les deux types de structures.

✓ *La part du temps scolaire représente environ 10% de l'année de l'enfant. Les autres temps doivent consolider les acquis de l'école de manière ludique et approfondir leurs connaissances.*

[...] Il est une réponse aux besoins sociaux et aux enjeux éducatifs identifiés et partagés par tous les acteurs (parents, professeurs, animateurs, élus locaux, responsables associatifs) ... Il construit un pont entre le projet d'école ou d'établissement et le projet éducatif de territoire afin d'élaborer pour les élèves de véritables parcours éducatifs (scolaires, périscolaires et si possible extrascolaires).

Ces parcours doivent favoriser, par l'accès à une offre culturelle, sportive et de découverte de la nature de qualité, la réussite éducative, l'émancipation des enfants, des adolescents et des jeunes et leur émancipation dans la vie de la Cité. [...]

Le projet d'école commun « école maternelle Cottard – école élémentaire Cahan-Lhermitte » pose aussi les problématiques des pratiques sportives et culturelles : « comment améliorer la liaison entre les différents établissements (école maternelle / élémentaire / collège) à travers l'éducation physique et sportive et la culture ? » et « comment améliorer les pratiques sportives et culturelles des élèves ? ». Les objectifs posés à atteindre par les élèves sont :

- S'investir lors des rencontres sportives
- Fréquenter les lieux culturels d'Yvetot plus régulièrement même sans l'école
- Respecter les règles de vie : apprendre à se connaître et à vivre ensemble
- Apprendre à devenir citoyen et à respecter les règles

Quant à elle, l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs périscolaire propose de réaliser des activités de coopération (comme le baseball...) pour créer la cohésion de groupe et apprendre à se connaître (objectif n°1 du projet pédagogique).

Dans l'objectif général n°2 de ce même projet, un des objectifs opérationnels est de développer la curiosité de l'enfant par des sorties culturelles ou sportives (sortie au musée à Caudebec-en-Caux, musée du Gros Horloge, jardins suspendus au Havre, etc.)

... ce qui montre à nouveau une continuité.

✓ L'ensemble de ces éléments respecte la charte qualité (annexe n°3) élaborée par le ministère, laquelle se résume en quatre points :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)
- Mise en valeur de la richesse des territoires
- Le développement d'activités éducatives de qualité

Formellement, une convention quadripartite sera signée entre la Ville d'Yvetot, la D.D.C.S.76, la C.A.F. de Seine-Maritime et la D.S.D.E.N. pour une période de 3 ans avec clause de revoyure à l'issue de la première année.

Cette convention a pour objet de définir les obligations propres à chacune des parties pour œuvrer localement à la mise en place de la charte qualité du Plan mercredi.

3. Présentation non-exhaustive des différentes actions

D'une façon générale, on remarquera qu'un lien existe entre le précédent P.E.d.T. et celui à venir : bon nombre d'actions seront reconduites. Bien entendu, elles seront améliorées en fonction des retours du public et des membres des institutions.

AXE 1 : Parentalité, rôles éducatifs et éducation partagée

√ Carrefour parentalité (C.C.A.S. – Centre Socioculturel Saint Exupéry)

Initié en 2014 à partir du groupe de travail Parentalité du Réseau Prévention Santé, le Carrefour Parentalité a permis de fédérer des partenaires autour des problématiques éducatives que rencontrent les familles. Il s'agit de temps d'échanges entre professionnels qui peuvent aboutir à la mise en œuvre de projets, d'actions. Le Groupe Partenarial de Soutien à la famille en est une émanation.

De fait, il est prévu en 2018 de travailler à mieux comprendre les « nouveaux comportements » des familles, qui peuvent être dans des rapports plus compliqués avec l'institution (respect de l'autorité, dialogue avec les enseignants, lien avec la vie des établissements, etc.)

√ Groupe Partenarial de Soutien à la famille (C.C.A.S. – Centre Socioculturel Saint Exupéry)

La finalité de ce dispositif est le soutien à la parentalité, l'accompagnement des parents dans leur rôle éducatif.

Deux objectifs généraux ont été définis : Accompagner les familles de façon concertée et améliorer les liens entre les acteurs :

- Coordonner les parcours d'accompagnement via un référent unique pour la famille ;
- Créer ou rénover le lien entre les parents et les institutions ;
- Faciliter l'accès aux « offres éducatives » et de soutien parental.

Ce dispositif fonctionne à condition d'associer les parents à chaque étape ; et ce dès le début du parcours. Aucun accompagnement n'est mis en place sans l'accord, voire la présence des familles.

Ce dispositif est proposé – par un représentant d'une des structures partenaires – aux familles yvetotaises et/ou dont les enfants fréquentent les écoles et collèges d'Yvetot.

√ P'tits déj. infos

Des parents, sur la base du volontariat, se réunissent autour d'un petit-déjeuner et choisissent ensemble des thèmes qu'ils souhaitent aborder. Ces thèmes sont préparés avec des intervenants, qui se retrouvent tous les quinze jours.

√ Plaisir de lire « petite-enfance » (C.C.A.S. – Centre Socioculturel Saint Exupéry)

Cette action, initiée en 2006, permet aux parents de prendre conscience de l'importance de leur rôle de sensibilisation à la lecture, dès le plus jeune âge. Cette action a été remise en place en 2017 dans le cadre d'un partenariat étroit avec la halte d'enfants, après deux ans d'interruption. Séances de contes, sorties sur des spectacles jeune public, temps de lecture partagés ; la volonté est de favoriser le goût des histoires, et donc de la lecture, autant pour les enfants que pour les parents.

√ Loisirs familiaux (C.C.A.S. – Centre Socioculturel Saint Exupéry)

Il s'agit d'activités et d'organisation d'activités pour la famille, une fois par semaine et pendant les vacances scolaires : moments festifs (Halloween, carnaval, kermesse, etc.), sorties, atelier des jeunes pousses (jardinage en famille), etc.

∨ Laisser le libre choix aux enfants / jeunes de l'activité et permettre à l'enfant / au jeune de participer activement à la vie quotidienne : (Mairie d'Yvetot, Accueils Collectifs de Mineurs)

Les projets pédagogiques de l'accueil de loisirs et de l'accueil de jeunes, organisés par la Ville d'Yvetot, souhaitent développer l'autonomie des enfants / jeunes en leur laissant choisir leurs activités et participer activement à la vie quotidienne (aller chercher de l'eau, aller chercher du pain, se servir à table et servir ses camarades, participer à la préparation des goûters ou des repas pour les plus grands, etc.). Les animateurs sont à l'écoute des enfants / jeunes afin de proposer des activités / animations qui répondent aux demandes des enfants.

Les parents sont régulièrement invités à participer à la vie de la structure d'accueil (réunions de préparation des séjours avec hébergement, kermesses, spectacles, expositions des réalisations manuelles, etc.).

Les professionnels du territoire yvetotais posent différents constats dont celui d'une société qui évolue et devient plus individualiste. Il y a davantage de divorces, de séparations, de familles recomposées, de personnes économiquement fragilisées à cause, notamment, de la croissance du chômage et de la précarité. **Ces différents constats sont faits à partir des publics accueillis.**

Cette évolution a un impact direct sur les adultes : estime de soi fragilisée, manque de confiance en soi et envers les différentes institutions (notamment celles qui représentent directement ou indirectement l'Etat), troubles de la santé (addictions, déficiences, souffrances psychologiques...). Cette fragilité a pour conséquence la remise en question des valeurs : celles de la République mais aussi les valeurs familiales transmises d'une génération à l'autre. De plus, les difficultés entraînent un manque de disponibilité des parents : les enfants sont souvent livrés à eux-mêmes et ne sont plus la priorité des parents ; de plus, ces difficultés rencontrées par les parents ne permettent plus de les valoriser vis-à-vis de leur(s) enfant(s).

Les parents ont besoin d'être guidés, accompagnés pour trouver une ligne éducative.

Tout cela impacte les relations parents-enfants et l'éducation donnée aux enfants. Ce rapport est devenu difficile et compliqué ; il y a un manque de communication, un problème d'autorité et de respect flagrant entre enfants et parents mais aussi entre les enfants eux-mêmes.

Alors, dans ce contexte, comment transmettre des valeurs simples aux enfants (politesse, respect, valeurs de la République) ?

∨ Charte de la laïcité à l'école (annexe 4)

Le principe de laïcité est au fondement du système éducatif français depuis la fin du XIXe siècle. Les différents enseignements contribuent à la transmission de la laïcité, en particulier l'enseignement moral et civique, l'histoire géographie ou encore la littérature.

L'article 4 de la charte de la laïcité à l'école précise que « la laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général ». Il s'agit donc d'une charte que doivent respecter et faire respecter les enseignants de l'Education Nationale ; on parle d'Education Formelle.

Ces valeurs sont partagées par d'autres acteurs que ceux de l'Education Nationale (associations, clubs sportifs, accueils collectifs de mineurs, etc.) ; il s'agit de missions d'Education non-formelle.

AXE 2 : Favoriser la citoyenneté

↓ Développement des activités intergroupes dans le cadre de l'accueil de loisirs (Mairie d'Yvetot)

Dans le cadre du projet pédagogique et du fonctionnement de l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation propose aux enfants de :

- mettre en place des grands jeux où les plus de 6 ans seraient les organisateurs et les 2,5 – 5 ans les joueurs,
- développer les sports de coopération (exemple : le baseball),
- proposer aux « grands » de venir lire des histoires aux « petits »,
- développer l'intergénérationnel avec des activités en commun entre enfants et personnes âgées (ex. : ateliers cuisine sur les mercredis, la semaine bleue, etc.)
- réaliser des activités de coopération surtout en début de vacances pour créer la cohésion de groupe et apprendre à se connaître.

↓ Animation des conseils municipaux d'enfants (élèves de CM1 et de CM2) et de jeunes (élèves de la 6^e à la 4^e), et du conseil de jeunes citoyens (élèves de la 3^e à la terminale) (Mairie d'Yvetot)

Le Conseil Municipal communal implique les enfants / les jeunes d'Yvetot via, notamment, trois instances citoyennes :

- le Conseil Municipal d'Enfants (élèves de CM1 et de CM2 des écoles publiques yvetotaises, habitant Yvetot). Des temps d'information sont organisés dans les classes concernées. En application d'une délibération du conseil municipal, la démarche et la procédure des élections sont identiques à celles des élections des adultes (profession de foi, campagne, carte d'électeur, bureau de vote, dépouillement et annonce des résultats). Dans la mesure où les établissements scolaires sont informés des échéances dès la rentrée scolaire de septembre, les enseignants concernés travaillent le thème des élections en classe en amont.
- le Conseil Municipal de Jeunes (élèves yvetotais de 6^{ème} à la 4^{ème} des collèges public et privé d'Yvetot). Des temps d'information sont organisés au sein des collèges sur la base du volontariat des élèves. Ensuite, la démarche et la procédure sont les mêmes que pour les enfants. Ces élections sont légèrement plus complexes dans la mesure où les yvetotais représentent seulement un tiers des collégiens.

Ces deux instances se réunissent une fois par mois pour travailler sur des projets, des actions à mettre en œuvre, et une à deux fois par an en réunion plénière pour faire le point sur leurs travaux en présence de M. le Maire, d'adjoints au Maire et de conseillers municipaux adultes. Elles sont animées par la conseillère municipale déléguée à la Jeunesse et un agent de la collectivité. La conseillère municipale relate régulièrement les travaux en cours des jeunes élus lors des conseils de municipalité.

- Le Conseil de Jeunes Citoyens (élèves de la 3^{ème} à la Terminale) : la création de cette instance a aussi fait l'objet d'une délibération du conseil municipal. Elle est animée par l'adjoint au Maire en charge du budget et des finances - lequel était adjoint au Maire chargé de la vie citoyenne et associative lors du mandat précédent et est à l'origine de la création de cette instance – et un agent de la collectivité. La moitié des jeunes élus est issue du Conseil Municipal Jeunes ; ils n'ont plus l'âge d'y participer mais souhaitent continuer à s'investir et cooptent des camarades. Il n'y a donc pas d'élections.

Ils travaillent aussi sur des projets dont ils sont force de propositions et sont consultés sur des projets de délibération pour le conseil municipal à venir, sur des sujets par lesquels les enfants et les jeunes d'Yvetot sont concernés.

En 2018, 3 projets ont été mis en œuvre, ou sont en cours, par ces instances :

- Un arrêté d'interdiction de fumer aux abords des écoles primaires de la commune,
- Une campagne de sensibilisation au ramassage des déjections canines (clip vidéo et affiches),
- Une campagne de sensibilisation au tri des déchets.

Pour cette vingtaine de jeunes, ces animations et actions sont la preuve d'une réelle volonté de participer à la vie de la Cité.

√ Local d'Informations et d'Initiatives Jeunesse et Point Information Jeunesse (M.J.C. d'Yvetot)

La municipalité a procédé à l'ouverture du Local d'Informations et d'Initiatives Jeunesse (L.I.I.J.) en 2012 à l'initiative du G.P.J., lui-même créé en 2008 à l'initiative de la municipalité et de partenaires locaux (Centre socioculturel Saint Exupéry, M.J.C. et Mission Locale). L'objectif de ce groupe de travail est de mettre en œuvre une politique et des actions spécifiques en faveur des jeunes en mutualisant les moyens et les compétences des différents partenaires.

Suite à un diagnostic de territoire, les élus et les professionnels ont constaté le besoin d'ouvrir un local spécifiquement réservé aux 16-25 ans dans lequel ils pourraient trouver un accompagnement à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individuels et/ou collectifs, mais aussi des réponses à leurs questions dans différents domaines : formation/emploi, logement, mobilité/transport, loisirs, etc.

C'est ainsi que le G.P.J. a constitué un dossier de demande de labellisation « Point Information Jeunesse » auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.J.S.C.S.).

Le L.I.I.J. a permis à de nombreux jeunes de bénéficier de sorties et spectacles culturels, tel le Cirque-théâtre d'Elbeuf.

√ Aide aux devoirs et projet F.I.E.R. (Ville et ses partenaires)

Il s'agit d'une action type rassemblant une volonté commune des partenaires.

L'accueil de loisirs de la Ville d'Yvetot propose un temps d'aide aux devoirs au sein des écoles élémentaires publics, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, en période scolaire, de 16h30 à 18h30. Les animateurs aident les enfants à faire leurs devoirs et à apprendre leurs leçons. Leur présence au sein de l'école leur permet de communiquer avec les enseignants sur les difficultés rencontrées par les enfants.

L'accueil de jeunes de la Maison de Quartier (structure municipale) propose deux créneaux de 2 heures par semaine pour accueillir les collégiens et les aider dans la réalisation de leurs devoirs et l'apprentissage des leçons. En outre, l'équipe d'animation est présente 2 midis par semaine (de 12h30 à 13h30) au sein du collège et propose des ateliers ludiques, prétextes à l'échange, la discussion. L'objectif est de faciliter la communication entre les jeunes et les enseignants et/ou entre les jeunes et les parents.

Enfin, dans le cadre du Groupe Partenarial de Soutien à la parentalité, une collaboration s'est développée entre le collège A. Camus, l'Aroéven et le centre socioculturel Saint Exupéry (C.C.A.S. d'Yvetot) afin de mettre en place un projet de lutte contre le décrochage scolaire (projet « F.I.E.R. »). Ce projet est destiné aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} en situation de décrochage scolaire. Il propose de travailler l'estime de soi et d'améliorer le regard de l'élève sur sa scolarité en général et son milieu d'apprentissage en particulier. Grâce à ce projet, les élèves peuvent aussi plus facilement trouver une orientation scolaire et/ou professionnelle.

AXE 3 : L'accès à la culture et aux loisirs

∨ Activités du midi dans les écoles (Mairie d'Yvetot)

Dans la continuité des Temps d'Activités périscolaires (T.A.P.), mis en œuvre dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires en 2014, la municipalité a souhaité maintenir la proposition d'activités sur le temps de pause méridienne des enfants dans les écoles élémentaires publiques. 160 enfants environ prennent leur déjeuner à la cantine chaque midi, dans chaque école. Deux services d'une heure sont donc nécessaires pour pouvoir accueillir tous les enfants. Chaque enfant peut donc, s'il le souhaite, s'inscrire à une activité par midi (3 maximum par semaine). L'activité est encadrée par les animateurs de l'accueil de loisirs et une médiatrice de la galerie Duchamp, lesquels proposent un programme varié afin de répondre aux demandes et attentes des enfants, mais aussi pour leur permettre de découvrir des activités différentes. La mairie a conventionné avec des clubs sportifs afin qu'ils puissent intervenir aussi sur ces temps d'activités. Les enfants s'inscrivent pour une session entière (périodes entre les différentes vacances scolaires) ; les activités proposées changent à chaque session.

Cette action a bien fonctionné lors du précédent P.E.d.T. (702 enfants sur la 1^{ère} session de l'année 2018-2019, pour les deux écoles élémentaires). Elle est maintenue pour le prochain aux mêmes conditions, notamment la gratuité pour toutes et tous.

∨ Opération Atout Sport (Mairie d'Yvetot)

Depuis 2010, la Ville d'Yvetot propose aux enfants âgés de 6 à 16 ans de découvrir, s'initier aux différents sports pratiqués sur la commune. A chaque période de congés scolaires, une semaine est formalisée durant laquelle, sur inscription et en fonction des propositions des clubs sportifs, les enfants et les jeunes peuvent s'inscrire gratuitement à autant d'activités qu'ils le souhaitent, en fonction du nombre de places disponibles. Ainsi, ils ont le choix, par exemple, de pratiquer du football, du bowling, de la natation, du tir à la carabine, du tennis de table, du handball, du tir à l'arc, etc.

En 2018, 477 enfants / jeunes ont participé à cette opération, dont 313 garçons.

Cette action, assez stable dans ses effectifs d'une année sur l'autre, sera reconduite aux mêmes conditions, notamment la gratuité.

∨ Rentrée Culturelle (Mairie d'Yvetot)

Dans le cadre du précédent P.E.d.T., un groupe de travail s'est constitué : le groupe « Culture – Jeunesse ». Le constat effectué dans le cadre du diagnostic par rapport à la Culture était la méconnaissance des structures et actions existantes par les autres structures elles-mêmes et par la population du territoire.

Les réflexions ont porté, dans un premier temps, sur l'élaboration d'un support de communication à destination des professionnels et des habitants : un fascicule et / ou une plateforme Internet, sur l'exemple de celle du Département 76 (Seinoscope).

Progressivement, ces réflexions ont évolué et ont croisé celles de la municipalité concernant la rentrée culturelle (temps de présentation de la programmation de l'année à venir suivi d'un vin d'honneur et d'un spectacle). Cette dernière n'attirait que des publics déjà initiés.

Il a donc été décidé, sur le modèle du Forum des Sports existant à Yvetot, d'organiser une journée des présentations, initiation et démonstrations agrémentée par des concerts et spectacles gratuits. La première édition a eu lieu le 29 septembre 2018. Elle a permis d'intégrer de nouveaux partenaires.

Le bilan satisfaisant de cette journée a décidé la Municipalité et ses partenaires à réitérer cette manifestation en 2019.

Le groupe de travail devrait évoluer en comité de pilotage afin d'impliquer davantage les partenaires et de leur permettre une plus grande implication dans l'élaboration de la manifestation.

√ *Les samedis culturels (M.J.C. d'Yvetot)*

Expérimenté depuis 2016, ce projet montre que l'envie des groupes de jeunes mobilisés pour s'ouvrir culturellement à de nouvelles pratiques au sein de la M.J.C. mais aussi à l'extérieur, est toujours présente. Les problématiques de mobilité sont encore très marquées sur le territoire Yvetotais, compliquant l'accessibilité des concerts, spectacles, visites de musées, ... Dans le cadre des missions du L.I.I.J. (voir pages 16 et 26), les jeunes fréquentant la M.J.C. peuvent proposer des sorties culturelles, et organiser des événements culturels, principalement musicaux par le biais des *samedis culturels*.

Les actions à venir dans le cadre de ce projet sont :

- D'ouvrir les *samedis culturels* sur de nouveaux aspects liés à la culture (marché artisanal, culinaire, musical) et initier à de nouvelles pratiques artistiques,
- Création d'un atelier « d'improvisation musicale » dont la conception et la mise en œuvre seront réalisées par le groupe engagé (bénévoles, jeunes élus et adhérents),
- Mise en place d'une programmation de sorties de manière à anticiper et s'organiser collectivement pour se déplacer en groupe.

Ces actions visent à :

- Favoriser l'accès à la culture sur le territoire Yvetotais pour rendre accessibles les infrastructures culturelles locales et sur les villes de Rouen ou le Havre pour travailler la problématique de la mobilité,
- Permettre des sorties découvertes / plaisirs avec une implication de chaque jeune dans un projet commun,
- Accompagner l'expression et la pratique artistique en amateur,
- S'ouvrir culturellement à de nouvelles pratiques, découvrir des personnes et des lieux venant d'horizons différents,
- Organiser des moments de convivialité et de discussions au sein de la M.J.C. d'Yvetot.

√ *Web TV (M.J.C. d'Yvetot)*

En 2018, la M.J.C. poursuivra la mobilisation de groupes de jeunes de 12 à 25 ans autour de la pratique numérique et plus particulièrement sur la réalisation de vidéos permettant :

- D'aborder des sujets sociétaux et/ou d'actualités (santé, discrimination, solidarité, vie quotidienne, ...),
- De mettre en lumière des initiatives et actions locales (sur la ville d'Yvetot, sur la C.C.Y.N, sur les structures partenaires, ...),
- D'organiser des plateaux TV sur différentes thématiques en se greffant sur les événements locaux ou événements de la structure,
- De communiquer autour des activités, ateliers et animations jeunesse proposés par la M.J.C. avec la réalisation de reportages.

Concrètement, les actions prévues sont :

- Organisation des Echos du Festival du Film d'Education,
- Reportage, visionnage et montage de l'ensemble de l'évènement « Rendez-vous place du Jeunes » organisé par le Réseau des M.J.C. Normandes,
- Réalisation de reportages autour des « samedis culturels » avec la mise à disposition d'une vidéo live pour chaque artiste invité,
- Réalisation de reportages sur chaque séjour « The Capital Experience », mettant en lumière le point de vue des jeunes,
- Réalisation de plateaux télé au sein de la structure sur différentes thématiques sociétales telles que : la citoyenneté, la mixité sociale filles/garçons, le racisme, ...),
- Divers ateliers d'éducation aux T.I.C. et E.M.I. au sein des collèges, lycées, mission locale et autres partenaires de la structure.

4. Critères et indicateurs d'évaluation

Axe 1 : Parentalité, Rôles éducatifs et éducation partagée

Objectifs Opérationnels	Critères	Indicateurs	Echelle (sur l'année)
Développer l'autonomie de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> - Participation des enfants aux tâches de la vie quotidienne - Participation des enfants à l'animation d'activités - Sollicitation de l'animateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tâches réalisées avec l'aide d'un adulte - Nombre de tâches réalisées seul(e) - Nombre d'enfants - « animateurs » - Types et nombre d'activités animées par des enfants - Fréquence 	<ul style="list-style-type: none"> - Activités manuelles, d'expression, sportives, jeux / de 1 à ? - Jamais / rarement / de temps en temps / régulièrement / souvent
Mettre en place des moments pour favoriser la communication	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des moments mis en place - Participation - Atmosphère 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de moments proposés et régularité sur l'année - Nombre de participants - Ressenti des participants - Constructivité des échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - De 1 à 12, 1 fois par mois, 1 fois par trimestre, 2 fois par an, 1 fois par an - « -- », « - », « + », « ++ » - « -- », « - », « + », « ++ »
Développer la communication entre les parents et les équipes d'animation	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens de développement de la communication : supports papiers, supports numériques, orale 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de documents transmis aux parents / régularité - Nombre de personnes consultant les pages Facebook - Nombre d'entretiens informels - Nombre d'entretiens formels 	
Travailler sur la notion de coéducation avec les parents	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges avec les parents - Relations entre les parents et les équipes d'encadrement - Aspects abordés : éducation, rythme de l'enfant, développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des échanges : directives, conseils, échanges constructifs, échanges de politesse, désaccords, tensions - Pas de relation, relations de politesse / cordiales, les parents sont force de proposition - Constructivité des échanges - Mise en œuvre des échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - « -- », « - », « + », « ++ » - « -- », « - », « + », « ++ » - « -- », « - », « + », « ++ » - « -- », « - », « + », « ++ »

Axe 2 : Favoriser la citoyenneté

Objectifs Opérationnels	Critères	Indicateurs	Echelle (sur l'année)
Favoriser l'esprit de groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Démarche(s) (activités collectives par ex.) - Moyen(s), support(s) - Participation aux actions 	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse à des demandes, attentes, besoins recensés - Nombre et types d'activités supports - Nombre d'enfants / jeunes concernés 	<ul style="list-style-type: none"> - « -- », « - », « + », « ++ » - Ex. : jeux, vie quotidienne, activités manuelles, sportives, d'expression
Instaurer des valeurs communes à nos structures	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens, supports - Typologie des valeurs - Participation à la réflexion 	<ul style="list-style-type: none"> - Type de concertation : réunions / entretiens / échanges informels - Typologie du public participant - Valeurs philosophiques / éducatives / citoyennes / morales / autres (précisez) - Nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> - « -- », « - », « + », « ++ » - Enfants (6-12 ans), jeunes (13-18 ans), adultes (19-64 ans), seniors (+ de 65 ans) - « -- », « - », « + », « ++ »
Favoriser la relation et la communication	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens, supports - Pertinence des outils - Atmosphère 	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des moyens / supports : papier / entretiens formels / entretiens informels / réunions / Internet / réseaux sociaux - Ressenti des bénéficiaires - Constructivité des échanges 	<ul style="list-style-type: none"> - Oui / non - Fréquence - « -- », « - », « + », « ++ » - « -- », « - », « + », « ++ »
Soutenir et accompagner les jeunes dans leurs démarches d'orientation scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt des jeunes pour leur orientation - Typologie des orientations - Sollicitation de l'animateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes demandeurs - Nombre de parents impliqués - Nombre d'orientation vers le système scolaire - Nombre d'orientation vers des formations professionnalisantes - Fréquence des sollicitations 	<ul style="list-style-type: none"> - Jamais / rarement / de temps en temps / régulièrement / souvent
Soutenir et accompagner les jeunes dans leurs démarches administratives	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt des jeunes, des parents pour ces démarches - Typologie des orientations - Sollicitation de l'animateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de jeunes demandeurs - Nombre de parents impliqués - Educatives, vers le loisirs, culturelles, sportives, administratives - Fréquence des sollicitations - Types d'accompagnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Jamais / rarement / de temps en temps / régulièrement / souvent - Information, orientation, accompagnement physique

<p>Favoriser l'investissement des enfants / jeunes dans la vie des structures</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des structures - Typologie de l'investissement - Moyens d'investissement 	<ul style="list-style-type: none"> - Clubs de sport, médiathèque, conservatoire, etc. - Présence, participation, force de propositions, porteurs de projets - Participation aux tâches de la vie quotidienne - Participation à l'évaluation des besoins - Participation au choix des activités / projets - Participation à l'animation des activités / projets 	<p>- « -- » , « - » , « + » , « ++ »</p> <p>- « -- » , « - » , « + » , « ++ »</p>
<p>Offrir aux jeunes de nouveaux savoirs et de nouvelles compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des nouveaux savoirs - Typologie des nouvelles compétences 	<ul style="list-style-type: none"> - Administratifs, intellectuels, techniques, artisanaux, culturels, pédagogiques - Manuelles, techniques, artistiques, artisanales, intellectuelles, informatiques, sportives 	<p>- « -- » , « - » , « + » , « ++ »</p> <p>- « -- » , « - » , « + » , « ++ »</p>

Axe 3 : L'accès à la culture et aux loisirs

Objectifs Opérationnels	Critères	Indicateurs	Echelle (sur l'année)
Identifier l'accueil de jeunes comme étant un lieu de rencontres où les jeunes peuvent pratiquer des loisirs	<ul style="list-style-type: none"> - Programme d'animations / d'activités - Projets mis en œuvre - Public accueilli - Atmosphère 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plannings différents - Nombre d'activités / projets différents - Tranches d'âge - Ressenti 	<ul style="list-style-type: none"> - de ? à ?; de ? à ?, ... - Non satisfaisant, à améliorer, satisfaisant
Aider les enfants / les jeunes à exprimer leurs besoins et attentes	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens, supports - Place et rôle de l'animateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Boîtes à idées, réunions, échanges informels - A l'écoute, organise des temps de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> - Oui / Non - « --« , « -« , « + » , « ++ »
Offrir aux enfants / aux jeunes la possibilité de découvrir et de s'initier à de nouvelles pratiques culturelles, artistiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> - Typologie des pratiques - Méthode(s) de découverte 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nouvelles activités culturelles proposées / Nombre de personnes concernées - Nombre de nouvelles activités artistiques proposées / Nombre de personnes concernées - Nombre de nouvelles activités sportives proposées / Nombre de personnes concernées - Démonstrations, initiations 	<ul style="list-style-type: none"> - « --» , « -» , « + » , « ++ »
Développer la créativité de l'enfant / du jeune	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles activités - Participation 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'activités qui sortent de l'ordinaire - Nombre d'enfants/de jeunes force de propositions 	<ul style="list-style-type: none"> - ? sur ? proposées
Travailler autour des nouveaux moyens de communication et renforcer l'accès à la culture	<ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication et d'information - Activités et sorties proposées 	<ul style="list-style-type: none"> - Supports papiers, Internet, réseaux sociaux - Intérêt du public - Nombre de participants 	<ul style="list-style-type: none"> - « --» , « -» , « + » , « ++ » - « --» , « -» , « + » , « ++ »

Il appartiendra aux 3 comités techniques de définir des **indicateurs d'impact** en fonction des projets et actions proposés. Par exemple, dans le cadre de l'axe 3, le nombre de nouveaux inscrits aux activités des associations et structures culturelles et sportives pourra être évalué.

II. Modalités de fonctionnement du P.E.d.T. 2018 -2021

Le Projet Educatif de Territoire a pour vocation de fixer les orientations de travail des différents partenaires intervenant sur le territoire yvetotais auprès des publics âgés de 2,5 ans à 17 ans afin de favoriser une cohérence et une transversalité des différents projets.

Chaque partenaire conserve son identité, ses missions propres et est force de propositions au regard de ces orientations et des besoins des publics. C'est pourquoi les projets / actions cités précédemment sont des pistes de réflexion non-exhaustives.

Le processus de fonctionnement se déroule comme suit (voir annexes 5 et 6) :

1. Les comités techniques

✓ Les comités techniques sont composés des acteurs opérationnels et sont chargés de mettre en œuvre les objectifs nécessaires à la bonne réalisation du projet. Pour ce faire, ils font des propositions pour le fonctionnement futur. Objectifs et propositions acceptés, ils présenteront l'échéancier, s'assureront du bon déroulement du projet et définiront la démarche et les outils d'évaluation.

Parallèlement, ils peuvent aussi réfléchir à des outils de communication.

Leurs travaux seront soumis à validation du Comité de Pilotage.

Chaque comité technique se réunira une fois par trimestre.

✓ Les comités techniques, en fonction des besoins, pourront créer des groupes de travail. Ils seront chargés de la mise en œuvre des projets, des actions en direction des publics.

Les groupes de travail sont composés des représentants des structures actrices du P.E.d.T.

✓ Pour les groupes de travail existants (G.P.J., G.P.S., C.L.S.P.D., etc.), il s'agit de favoriser les liens et la mise en cohérence entre les actions existantes. Les actions, pour la plupart, se déroulent déjà en partenariat. Dans ce cadre, le P.E.d.T. a pour vocation de développer la communication et la cohérence entre ces groupes de travail.

2. Le comité de pilotage

Cette instance est chargée de veiller au bon fonctionnement général du P.E.d.T. Elle est une structure décisionnelle et un relais de la volonté politique (conseil municipal, institutions de référence telles l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Elle va impulser la dynamique à l'ensemble des acteurs.

Ce comité de pilotage va assurer, tout au long du projet, les choix stratégiques : la communication autour du projet, la validation des choix et les étapes essentielles, la surveillance du bon déroulement du projet, le travail préparatoire et la remontée d'informations au conseil municipal. Il va également permettre la planification des dates clés du projet. Il validera aussi la démarche et les outils d'évaluation proposés par le comité technique.

3. Le conseil municipal :

Il s'agit de l'organe délibérant de la commune. Il se réunit en moyenne toutes les six semaines. Il est composé de 33 élus et est présidé par le Maire.

Le comité de pilotage lui soumettra les questions importantes pour validation.

CONCLUSION

Ce document traduit la volonté politique des élus de la ville d'Yvetot et constitue un support de travail à mener par les comités techniques sur une période de trois ans en lien avec les partenaires locaux (collectivités locales et associations) et l'Education Nationale.

L'évaluation du précédent P.E.d.T. a permis de démontrer que :

√ Le concept de parentalité, de rôles éducatifs et d'éducation partagée est complexe dans la mesure où il renvoie aux limites de chacun et à un besoin de communication important entre les différents acteurs qui jalonnent le parcours de l'enfant au quotidien. Cette communication ne peut fonctionner que si les valeurs à transmettre sont communes et dans le fond et dans la forme.

√ La notion de citoyenneté correspond à une égalité de droits et devoirs. Cependant dans son approche, elle pourrait paraître soumise aux valeurs de chacun.

Or, devenir un citoyen responsable et impliqué dans la vie de la Cité ne s'improvise pas ; cela nécessite d'avoir été accompagné dans les apprentissages par des discours cohérents entre les différents acteurs. Par exemple, la mésentente entre parents et enseignants (voir l'absence d'accompagnement des enfants par les parents) rend difficile l'apprentissage de la citoyenneté.

√ Enfin, la ville d'Yvetot est riche en activités culturelles, sportives et de loisirs. Cependant, si les familles n'ont pas la curiosité « d'aller vers », si les structures ne se connaissent pas entre elles, et si la communication n'est pas adaptée, l'accès à la culture et aux loisirs n'est pas simple.

C'est pourquoi la Ville d'Yvetot et ses partenaires estiment qu'il est pertinent de continuer à travailler sur ces 3 axes.

Au sens de la D.D.C.S. 76, de la D.S.D.E.N. et de la C.A.F. de Seine-Maritime, le projet doit donc permettre :

- Une amélioration significative de la Parentalité, du respect des rôles éducatifs respectifs des différents acteurs intervenant dans la vie de l'enfant ;
- De favoriser la citoyenneté dans ses trois branches permettant à l'enfant et au jeune de devenir un citoyen responsable et impliqué dans la vie de la Cité ;
- Une approche par les enfants et les jeunes des loisirs, mais aussi de la culture qui est un garant de l'âme de la Démocratie.

Or, ces notions (parentalité, rôles éducatifs, éducation partagée, citoyenneté, culture et loisirs) sont des composantes indissociables, à des degrés divers, de l'action d'instruire que garantit à chaque enfant le préambule de la Constitution du 27 octobre 1946.

En conclusion, dans le cadre de ce Projet Educatif de Territoire 2018 – 2021, la Ville d'Yvetot et ses partenaires s'engagent à respecter ces éléments érigés en principes fondamentaux.

ANNEXES

Annexe 1 : Projets des écoles

Annexe 2 : Projet pédagogique de l'accueil de loisirs périscolaire

Annexe 3 : Charte qualité « plan mercredi »

Annexe 4 : Charte de la laïcité à l'école

Annexe 5 : Organisation des instances de réflexion et de mise en œuvre du P.E.d.T. 2018-2021

Annexe 6 : Structuration et animation du PEdT 2018 – 2021

2017 - 2020

- un projet pour notre école -



Document pour les directeurs des écoles et les enseignants du premier degré.

« Comment et à quelles conditions rendre visible face aux pairs le travail de chacun que l'histoire des systèmes éducatifs a veillé à isoler derrière un découpage du travail et les parois des classes ? »

Vincent Dupriez

« Le travail collectif des enseignants : au-delà du mythe » - 2010

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Seine-Maritime-DSDEN

5 place des Faïenciers 76035-ROUEN CEDEX

Ecole(s) :

- EPC Cahan Lhermitte - YVETOT
- EMC Cottard - YVETOT

Circonscription d'YVETOT

Fiche ACTION : UN PROJET POUR NOTRE ÉCOLE

Fiche action A1 : Année 2017-2018

Tous les domaines d'apprentissages peuvent faire l'objet d'une action.

*Néanmoins **la maîtrise de la langue** constitue un chantier prioritaire.*

Rappel de la ou des problématiques élaborée(s) par l'équipe d'école lors de la synthèse et répondant aux objectifs de la fiche action A1.

Les axes peuvent être déclinés par classe, cycle, école, collège.

Problématique(s) :

Comment améliorer les compétences des élèves dans la maîtrise de la langue orale et écrite ?

Objectifs à atteindre pour les élèves :

-développer le champ lexical de nos élèves de la PS au CM2 : mettre en place des situations variées de langage pour enrichir et stimuler les productions langagières.

-

Objectifs à atteindre pour les enseignants :

- Renforcement de la liaison GS/CP.

- Elaborer une progression d'école dans le domaine du langage.

Action(s) envisagée(s)			
Descriptif de l'action	Niveau(x) de classe	Durée envisagée	Intervenants
Réalisation d'un blog d'école	Cycle 1	Toute l'année	
Fréquentation de la médiathèque et de la galerie Duchamp	Cycle 1	Régulièrement dans l'année	Bibliothécaires Animateurs de la galerie
Intervention de conteuses	Cycle 1	ponctuellement dans l'année	conteuses
Echanges GS/CP et PS/CE2: lecture par les élèves d'élémentaire aux élèves de maternelle	Cycle 1,2	ponctuellement dans l'année	
Comédie musicale	Cycle 2 et 3	1 an renouvelable	
Résidence d'une troupe de théâtre	Cycle 3	2 semaines	CLAP

Partenaires : Ville et IA

Modalités de travail en équipe : Echanges de service, décloisonnements et mutualisation

Financements éventuels (DRAC,...) : financement CLAP pour la résidence

Critère(s) d'évaluation retenu(s) :

Besoins en formation souhaitée (à expliciter) :

Echanges de pratiques professionnelle (GS/CP).

Numérique : utilisation d'un VPI (toute l'équipe).

Apprendre à communiquer à travers l'utilisation d'un site d'école. (la production d'écrits au service de la communication – cycles 1,2 et 3).

Fiche ACTION : UN PROJET POUR NOTRE ÉCOLE

Fiche action A2 : Année 2018-2019

Tous les domaines d'apprentissages peuvent faire l'objet d'une action. Néanmoins la mise en place du parcours de réussite éducative, en lien avec le parcours culturel, l'EPS... constitue un chantier prioritaire.

Rappel de la ou des problématiques élaborée(s) par l'équipe d'école lors de la synthèse et répondant aux objectifs de la fiche action A2.

Les axes peuvent être déclinés par classe, cycle, école, collège.

Problématique(s) :

Comment améliorer la liaison entre les différents établissements (école maternelle / élémentaire / collège), à travers l'EPS et la culture?

Comment améliorer les pratiques sportives et culturelles des élèves ?

Objectifs à atteindre pour les élèves :

- S'investir lors des rencontres sportives
- Fréquenter les lieux culturels d'Yvetot plus régulièrement même sans l'école
- Respecter les règles de vie : apprendre à se connaître et à vivre ensemble.
- Apprendre à devenir citoyen et à respecter les règles.

Objectifs à atteindre pour les enseignants :

- Favoriser les liaisons entre les différents établissements (GS-CP / CM2-6^{ème})
- Augmenter et favoriser le temps de travail commun (avec les élèves, entre collègues)
- Harmoniser les pratiques.
- Organiser des rencontres sportives (ex : maternathlon)
- Participer aux projets de la mission culturelle
- Progression commune en EPS cycle 1 (de la PS à la GS).

Action(s) envisagée(s)			
Descriptif de l'action	Niveau(x) de classe	Durée envisagée	Intervenants
Rencontres sportives – Maternathlon	C1	Fin d'année	
Exposition sur l'hygiène corporelle : les dents.	C1	Fin d'année	Infirmière de PMI ?
Rencontres sportives CM2-6^{ème} (cross, tournois...)	C3	Tout au long de l'année	Sabine Legrand Esthel Lemercier
Fréquenter la galerie Duchamp et la médiathèque régulièrement	tous	Tout au long de l'année	La galerie
Les iconoclasses	ULIS / CM2		Raphaël Pascale Rompteau
Etablir une progression d'écoles dans le domaine du langage	tous	Toute l'année	

Partenaires : la ville d'Yvetot, la CCRY, l'IA, DRAC.

Modalités de travail en équipe : APC maternelles/CP, utiliser narramus (de Retz) en APC dans un premier temps pour le cycle 2. Prévoir des concertations communes (maternelle/ cycle 2).

Financements éventuels (DRAC,...) :

Critère(s) d'évaluation retenu(s) : programmations communes, participer à différentes actions construites ensemble.

Besoins en formation souhaitée (à expliciter) :

- formation aux gestes qui sauvent
- formation en arts visuels
- la différence (autisme, élèves à besoins particuliers...) : comment travailler ensemble pour que chaque élève s'épanouisse dans la classe ?
- liaison C3-collège : en EPS : quels sont les attendus en 6^{ème} ?

Fiche ACTION : UN PROJET POUR NOTRE ÉCOLE

Fiche action A3 : Année 2019-2020

Tous les domaines d'apprentissages peuvent faire l'objet d'une action.
Néanmoins l'amélioration de la relation avec l'ensemble des partenaires construire une école bienveillante, constitue un chantier prioritaire.

Rappel de la ou des problématiques élaborée(s) par l'équipe d'école lors de la synthèse et répondant aux objectifs de la fiche action A3. Les axes peuvent être déclinés par classe, cycle, école, collège.

Problématique(s) :

Objectifs à atteindre pour les élèves :

-
-

Objectifs à atteindre pour les enseignants :

-
-

Action(s) envisagée(s)			
Descriptif de l'action	Niveau(x) de classe	Durée envisagée	Intervenants

Partenaires :

Modalités de travail en équipe :

Financements éventuels (DRAC,...) :

Critère(s) d'évaluation retenu(s) :

Besoins en formation souhaitée (à expliciter) :

PROJET D'ECOLE

Ecole maternelle Léopoldine Hugo

Points retenus en commun avec l'école maternelle Rodin et l'école élémentaire Jean Prévost

L'action pédagogique et éducative

A retenir pour le Projet d'école :

- *L'enseignement de l'oral construit (la justification, l'argumentation...)*

Le fonctionnement d'équipe

A retenir pour le Projet d'école :

- *La mise en œuvre d'une politique de cycles (ex : programmations, décloisonnements, groupes de besoin...)*
- *La qualité de la liaison maternelle / élémentaire*

La fluidité des parcours

A retenir pour le Projet d'école :

- *Le PPRE (ses objectifs, son élaboration, son suivi...)*
- *Le renseignement progressif et collectif du livret scolaire de l'élève.*
- *L'analyse des évaluations et des livrets scolaires et de leur utilisation au sein de l'école*

La relation à nos partenaires

A retenir pour le Projet d'école :

- *Les contacts personnalisés avec les familles*
- *La mise en place d'un espace numérique de travail*
- *Les prises en charge par le RASED ou les demandes d'aide*

1 La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun** avec l'**égalité** et la **fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les **protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

12 Les enseignements sont **laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



PLAN MERCREDI

CHARTRE DE QUALITÉ

Dans le cadre du Plan mercredi, les accueils de loisirs du mercredi intégrés dans un projet éducatif territorial doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS/PP) du département où ils sont organisés. Leur projet doit répondre aux critères suivants :

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

- Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
- Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
- Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

- Inclusion des enfants en situation de handicap (assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles).
- Développement de la mixité sociale.
- Gratuité ou tarification progressive.
- Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

- Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
- Construction de partenariats avec les établissements culturels (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
- Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux, etc.).
- Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

- Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
- Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
- La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
- Les activités sont le plus souvent organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

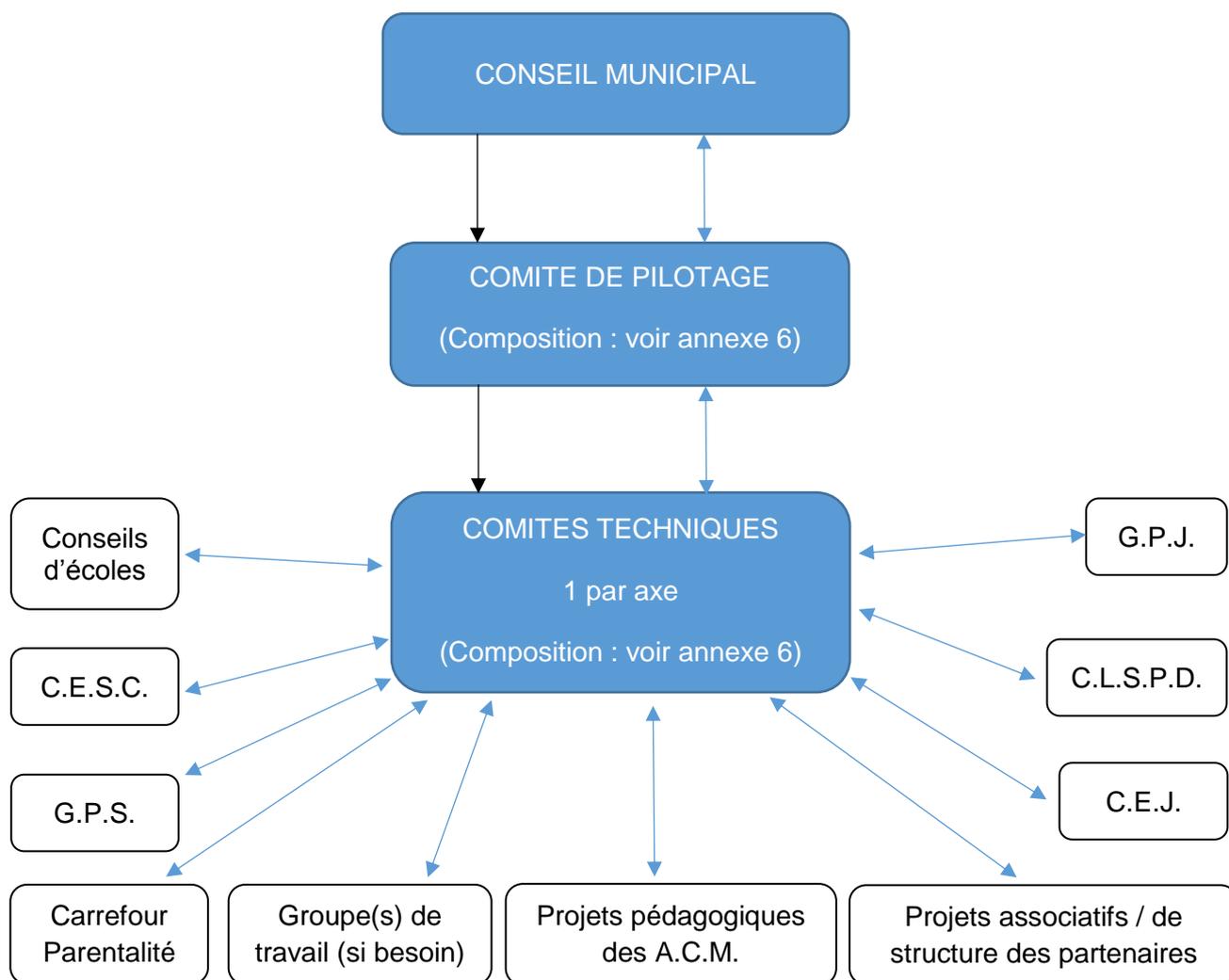
La déclaration de l'accueil de loisirs périscolaire à la DDCS/PP du département où il se déroule, implique une vérification systématique de l'honorabilité de tous les intervenants ainsi qu'un contrôle régulier de l'accueil par les agents de l'État.

Le projet éducatif territorial, dans lequel est intégré le projet pédagogique de l'accueil du mercredi, est formalisé par la signature conjointe d'une convention entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), le préfet de département, le directeur académique des services de l'éducation nationale (Dasen) et le/la directeur-trice de la CAF. Ce cadre contractuel permet l'évaluation initiale des critères qualitatifs nécessaires à la validation du projet.

Le suivi du projet éducatif territorial par les services de l'État et les Caf constitue une garantie de la bonne application de ces critères. Le projet éducatif territorial pourra être dénoncé si la collectivité signataire n'honore pas les engagements pris sur la base des critères listés ci-dessus.

Au moment de l'examen des projets éducatifs territoriaux, les services de l'État et les Caf tiendront compte de l'antériorité de la collectivité en matière d'organisation d'accueils de loisirs et de politiques éducatives locales, de ses ressources humaines et financières et de ses particularités sociogéographiques (degrés d'isolement et d'enclavement notamment) pour adapter le niveau d'exigence à la situation locale. Dans une logique d'accompagnement vers une démarche qualité, la satisfaction aux critères mentionnés ci-dessus pourra être appréciée de manière graduelle et progressive sur le modèle : « atteint/partiellement atteint/non atteint ». Cette lecture permettra de définir des objectifs avec les collectivités en fonction des possibles améliorations à apporter au moment de la validation du projet. **Il ne s'agit pas nécessairement, pour les porteurs de projets, de répondre d'emblée et pleinement à tous les critères mais de tendre vers leur satisfaction globale à court ou moyen terme.**

Organisation des instances de réflexion



NB : Schéma non-exhaustif

Glossaire :

A.C.M. : Accueils Collectifs de Mineurs

C.E.J. : Contrat Enfance Jeunesse

C.E.S.C. : Comité d'Education à la Santé et la Citoyenneté

C.L.S.P.D. : Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

G.P.J. : Groupe de Pilotage Jeunesse (12 – 25 ans)

G.P.S. : Groupe Partenarial de Soutien aux familles

Composition des différentes instances

Instance	Composition	Fréquence des réunions	Dates 2019
Comité de Pilotage	<ul style="list-style-type: none"> - M. Emile CANU, Maire d'Yvetot - Mme Yvette DUBOC, adjointe au Maire en charge de l'Education, l'Enseignement et la Jeunesse - Mme Elisabeth MAZARS, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse - M. Jean-François LE PERF, adjoint au Maire en charge de la Culture - M. Didier TERRIER, Vice-Président de la C.C.Y.N. (Culture et Sport) - Mme Sandra DAUVILLIERS, C.P.E.J. – D.D.C.S. 76 - Mme Florence CORDE, C.T.T. – CAF de Seine-Maritime - M. Pascal FEREOLE, Inspecteur – I.E.N.A. - M. Jacques NOBIS, D.D.E.N. - Mme Karine LEBOUVIER, D.G. du C.C.A.S. - M. Loïc COURANT, responsable du Centre socioculturel – C.C.A.S. d'Yvetot - Mme Christine ESTEBAN ou Mme Nathalie DUVAL, multi accueil – C.C.A.S. d'Yvetot - 1 directrice d'école maternelle publique d'Yvetot - 1 directeur d'école primaire publique d'Yvetot - Mme Aurélia SERY, directrice de l'école primaire Saint Michel - Mme Armelle LARROQUE, principale du collège A. Camus - M. Olivier CHAPUT, directeur du collège privé Bobée - M. Gilles LEVASSEUR, Directeur Général des Services de la mairie d'Yvetot - Mme Nathalie FOHRER, chargée du P.E.d.T. de la Ville d'Yvetot - Mme Cathy VILLIER, directrice de l'accueil de loisirs - Mme Fabiola BLONDEL, responsable de la Maison de Quartier et de l'Accueil de Jeunes - Mme Julie FAITOT, directrice de l'école d'arts plastiques et de la galerie Duchamp - M. Gilles CONTREMOULIN, directeur de la M.J.C. 	2 fois par an	<ul style="list-style-type: none"> - Mai - Novembre
Comité Technique Axe 1	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Nathalie FOHRER, chargée du P.E.d.T. de la Ville d'Yvetot - Mme Florence CORDE, C.T.T. – C.A.F. de Seine-Maritime - M. Loïc COURANT, responsable du Centre Socioculturel – C.C.A.S. d'Yvetot - Mme Nathalie DUVAL ou Mme Christine ESTEBAN, Multiaccueil – C.C.A.S. d'Yvetot - Les directeurs des écoles primaires privées et publiques d'Yvetot - 1 représentant(e) du collège A. Camus - 1 représentant(e) du collège privé Bobée - M. Théo LHERMETTE et/ou Mme Annabelle COURTOIS, animateurs à la M.J.C. 	1 fois par trimestre	<ul style="list-style-type: none"> - Février - Mai - Novembre

	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Cathy VILLIER, directrice de l'Accueil de Loisirs - Mme Fabiola BLONDEL, responsable de la Maison de Quartier et de l'Accueil de Jeunes 		
Comité Technique Axe 2	<ul style="list-style-type: none"> - Mme Nathalie FOHRER, chargée du P.E.d.T. de la Ville d'Yvetot - Mme Sandra DAUVILLIERS, C.P.E.J. – D.D.C.S. 76 - Mme Cathy VILLIER, directrice de l'Accueil de Loisirs - Mme Fabiola BLONDEL, responsable de la Maison de Quartier et de l'Accueil de Jeunes - 1 directrice d'école maternelle publique d'Yvetot - 1 directeur d'école élémentaire publique d'Yvetot - Mme Aurélia SERY, directrice de l'école primaire Saint Michel - 1 représentant(e) du collège A. Camus - 1 représentant(e) du collège privé Bobée - M. Théo LHERMETTE, animateur du P.I.J. de la M.J.C. 	1 fois par trimestre	<ul style="list-style-type: none"> - Février - Mai - Novembre
Comité Technique Axe 3	<ul style="list-style-type: none"> - Nathalie FOHRER, chargée du P.E.d.T. de la Ville d'Yvetot, de l'animation des CME, CMJ et CJC, et service des sports - Mme Cathy VILLIER, directrice de l'accueil de loisirs - Mme Fabiola BLONDEL, responsable de la Maison de Quartier et de l'Accueil de Jeunes - Mme Julie FAITOT, directrice de l'école d'arts plastiques et de la galerie Duchamp - Le / la remplaçante d'Anne-Edith POCHON, service spectacle de la Mairie - M. Didier BELOEIL, directeur du conservatoire de musique intercommunal - Mme Clémence LAOT, directrice de la médiathèque intercommunale - M. Loïc COURANT, responsable du centre socioculturel Saint Exupéry – C.C.A.S. d'Yvetot - Mme Christine ESTEBAN ou Mme Nathalie DUVAL, Multi Accueil – C.C.A.S. d'Yvetot - Mme Annabelle COURTOIS et M. Quentin CECILE, animateurs à la M.J.C. 	1 fois par trimestre	<ul style="list-style-type: none"> - Février - Mai - Novembre